



Plan de conservation
**DU SITE PATRIMONIAL DE
PERCÉ**

2017



MOT DU MINISTRE

Les attraits naturels de Percé contribuent à la valeur inestimable de ce site patrimonial déclaré en 1973. En effet, son intérêt paysager exceptionnel et l'harmonie entre la mer, les montagnes et le milieu bâti font de Percé un lieu emblématique de la Gaspésie. Par les traces du passé qu'il révèle, le site est un legs fort précieux. On y dénombre cinq sites archéologiques reflétant l'histoire de l'occupation humaine, laquelle remonte à 2 000 ans avant aujourd'hui. En soi, il constitue donc le témoignage de différentes époques dont il importe de préserver les composantes

significatives tout en maintenant la vitalité du territoire et son usage contemporain. De plus, cet endroit pittoresque continue de charmer et de faire rêver des centaines de milliers de touristes chaque année. Bien qu'empreint d'un attachement à ses racines profondes, ce milieu de vie demeure résolument tourné vers l'avenir.

Il était nécessaire de favoriser la préservation et la valorisation des spécificités de ce lieu de mémoire au bénéfice des générations actuelles et à venir. Je suis persuadé que le plan de conservation que propose notre gouvernement saura mettre en valeur les nombreux attraits du site patrimonial de Percé. Il a été réfléchi et conçu de manière à faire ressortir les particularités propres à ce territoire. De plus, et surtout, ce document définit les axes porteurs et structurants qui serviront de guide pour l'analyse des demandes d'autorisation relatives aux articles 64 et 65 de la Loi sur le patrimoine culturel. Il deviendra ainsi notre référence pour procéder à des interventions respectueuses des valeurs et des caractéristiques du site tout en le faisant évoluer dans un esprit de dynamisme et en écho aux besoins de la population.

Ce plan de conservation est le fruit d'une consultation au cours de laquelle les opinions et les préoccupations des citoyennes et des citoyens ont été entendues. Leurs remarques, tout comme les avis des gens de la Ville de Percé et du Conseil du patrimoine culturel du Québec, ont bien sûr retenu notre attention. Il allait de soi en effet que nous nous inspirions de la vision de la communauté pour bonifier les grandes lignes du plan. À cet égard, j'en profite pour remercier la population et les élus de leur engagement tout au long de cette démarche. C'est en misant sur un processus de concertation et sur la convergence des efforts que nous pourrions protéger ce patrimoine à la source de notre identité collective.

Je suis fier de présenter à la population de Percé ce plan de conservation dont les orientations et le cadre de référence permettront d'assurer la pérennité de ce site patrimonial exceptionnel. Grâce à lui, je suis persuadé que Percé gardera sa beauté et ses attributs d'origine encore longtemps, et que ses valeurs patrimoniales continueront d'être appréciées et transmises aux générations futures.

Luc Fortin

Ministre de la Culture et des Communications
et ministre responsable de la Protection
et de la Promotion de la langue française

CRÉDITS ET REMERCIEMENTS

Sous la direction de

Sylvain Lizotte, Direction générale du patrimoine (DGP)

Recherche

Marie-Josée Deschênes, Marie-Josée Deschênes Architecte

Marie-Élaine Gadbois, Oculus révision

Dominique Martel, DGP

Rédaction

Marie-Élaine Gadbois

Sylvain Lizotte

Dominique Martel

Comité de suivi

Martin Pineault, directeur général, DGP

Hélène Latérière, directrice, Direction du Bas-Saint-Laurent
et de la Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine (DBSLGIM)

Steve Arsenault, DBSLGIM

André Chouinard, DGP

Pierre Desrosiers, Direction de l'archéologie

Jérôme Hardy, DGP

Euchariste Morin, DBSLGIM

Cartographie

Guy Mongrain, Mongrain & Allard

Remerciements

Nous remercions toutes les personnes qui ont contribué à la production du présent plan de conservation, notamment Lisa-Marie Gagnon, de la Ville de Percé, Rémi Plourde, du parc national de l'Île-Bonaventure-et-du-Rocher-Percé ainsi que Jean-Jacques Adjizian, Mary-Pierre Belzile, René Bouchard, Clément Deschênes, Danielle Dubé, Claudine Giroux et Sophie Morin.

Dépôt légal – Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2017

ISBN 978-2-550-77479-2 (PDF)

© Gouvernement du Québec, ministère de la Culture et des Communications

TABLE DES MATIÈRES

MOT DU MINISTRE	- 2 -
CRÉDITS ET REMERCIEMENTS	- 3 -
TABLE DES MATIÈRES	- 4 -
INTRODUCTION.....	6
Comprendre le plan de conservation	6
Cadre légal de protection du site patrimonial de Percé	7
Procédures des demandes d'autorisation de travaux.....	9
Demande de permis ou de certificats municipaux	9
SURVOL DU SITE PATRIMONIAL	11
Description	11
Historique	12
PRÉSENTATION DU SITE PATRIMONIAL.....	17
Valeurs patrimoniales	17
La valeur paysagère	17
La valeur emblématique	18
Caractéristiques du site patrimonial.....	18
Le cadre naturel	19
Les qualités visuelles	24
Les unités de paysage	30
Le patrimoine archéologique	41
ORIENTATIONS POUR LA PROTECTION, LA MISE EN VALEUR ET LA TRANSMISSION .	46
Orientations s'appliquant à tous les types d'intervention.....	46
Orientations générales et particulières	47
Le cadre naturel	47
Les qualités visuelles	47
Les unités de paysage	49
Le patrimoine archéologique	53
La mise en valeur	54
GLOSSAIRE	55
LISTE DES ILLUSTRATIONS	57
BIBLIOGRAPHIE	61



INTRODUCTION

COMPRENDRE LE PLAN DE CONSERVATION

La Loi sur le patrimoine culturel (LPC) « a pour objet de favoriser la connaissance, la protection, la mise en valeur et la transmission du patrimoine culturel, reflet de l'identité d'une société, dans l'intérêt public et dans une perspective de développement durable » (LPC, art. 1). Elle prévoit l'établissement d'un plan de conservation pour chaque site patrimonial déclaré. Le plan de conservation est un document dans lequel le ministre de la Culture et des Communications présente « ses orientations en vue de la préservation, de la réhabilitation et, le cas échéant, de la mise en valeur » (LPC, art. 61) des sites patrimoniaux déclarés. Le plan de conservation énonce les valeurs patrimoniales et les caractéristiques associées au site patrimonial. En résumé, il sert à réconcilier la préservation des valeurs patrimoniales et les usages contemporains du site patrimonial, qui doit demeurer vivant, principe de base de sa conservation.

Le plan de conservation du site patrimonial de Percé est destiné à guider les décisions du ministre dans l'exercice des pouvoirs qui lui sont conférés aux articles 64 et 65 de la Loi sur le patrimoine culturel. Le plan pourra également servir de référence aux personnes qui interviennent en matière de patrimoine culturel, dont les propriétaires ou leurs représentants, les locataires, les promoteurs et les municipalités. Les orientations énoncées dans le présent document permettront de planifier des interventions respectueuses des valeurs patrimoniales du site patrimonial. L'analyse des demandes d'autorisation sera faite à partir des orientations contenues dans le plan de conservation et chaque demande sera prise en considération en fonction des faits qui lui sont particuliers. Ce plan de conservation informe également la Municipalité des orientations établies par le ministre pour la protection du site patrimonial.

Le plan de conservation du site patrimonial de Percé est un document de référence pour la protection et la mise en valeur du site. Il ne limite toutefois pas la compétence du ministre, dans l'exercice du pouvoir qui lui est conféré en vertu de la Loi sur le patrimoine culturel, de prendre en considération chaque cas à son mérite. Le plan de conservation renferme des orientations, et il ne doit pas être considéré comme une compilation de l'ensemble des données et des études qui sont disponibles ou qui pourraient s'ajouter au fil du temps.

Le plan de conservation repose sur une démarche en trois temps. Il permet d'abord de décrire et mieux faire connaître le site patrimonial, d'en faire émerger des significations, pour ensuite lui définir des orientations. Ces étapes sont les grandes lignes autour desquelles s'articulent les principaux chapitres du présent plan de conservation. Le chapitre « Survol du site patrimonial » traite du territoire et de son histoire. Le chapitre « Présentation du site patrimonial » met l'accent sur les valeurs patrimoniales et les caractéristiques du territoire. Au chapitre « Orientations pour la protection, la mise en valeur et la transmission », les orientations formulées dans le but de protéger et de mettre en valeur le site patrimonial découlent des caractéristiques énoncées aux chapitres précédents.

CADRE LÉGAL DE PROTECTION DU SITE PATRIMONIAL DE PERCÉ

L'avènement de l'ère industrielle au Québec, dans la deuxième moitié du XIX^e siècle, annonce une transformation profonde du mode de vie et menace la préservation de l'identité culturelle. Devant cette problématique, l'État québécois – le premier au Canada – s'inspire de la Loi sur les monuments historiques adoptée par le gouvernement français en 1913, et, le 21 mars 1922, sanctionne la Loi relative à la conservation des monuments et des objets d'art ayant un intérêt historique ou artistique. Cette loi permet le classement des monuments et des œuvres d'art ainsi que la création de la Commission des monuments historiques, l'ancêtre du Conseil du patrimoine culturel du Québec. C'est dans la foulée de cette loi que l'archiviste Pierre-Georges Roy (1870-1953), premier secrétaire de la Commission, effectue les premiers véritables inventaires sur le patrimoine québécois que sont *Les monuments commémoratifs de la province de Québec* (1923), *Les vieilles églises de la province de Québec, 1647-1800* (1925) et *Vieux manoirs, vieilles maisons* (1927). En 1929, la Commission procède au classement des premiers monuments historiques, soit la maison des Jésuites-de-Sillery et l'église de Notre-Dame-des-Victoires à Québec, ainsi que le château De Ramezay à Montréal.

En 1952, constatant une accélération dans la transformation de la société québécoise, le Parlement, sous le gouvernement de l'Union nationale dirigé par Maurice Duplessis (1890-1959), modifie la loi de 1922. En vertu de ces nouvelles dispositions de la Loi, la Commission des monuments historiques, alors présidée par Paul Gouin (1898-1976), peut désormais acquérir des immeubles et classer des sites historiques ainsi que tout objet mobilier. Durant la période où Gérard Morisset (1898-1970) est secrétaire de cette commission, de 1951 à 1963, plusieurs monuments situés aux quatre coins du Québec sont classés et une attention particulière est accordée à la restauration d'édifices selon leur style d'origine.

À la suite de la création du ministère des Affaires culturelles en 1961, et devant les enjeux que soulève la préservation du Vieux-Québec, le Parlement adopte la Loi des monuments historiques en 1963. Cette loi permet d'accorder le statut d'« arrondissement historique » à des territoires considérés comme patrimoniaux. La protection des arrondissements historiques est alors assurée par le Service des monuments historiques du Ministère. De 1963 à 1975, neuf arrondissements historiques sont déclarés par le gouvernement : Vieux-Québec (1963), Montréal (1964), Trois-Rivières (1964), Sillery (1964), Beauport (1964), Carignan (1964), Charlesbourg (1965), l'Île-d'Orléans (1970) et La Prairie (1975).

La Loi concernant l'Île d'Orléans (1935), la Loi des monuments historiques (1963) et la Loi concernant la Place Royale à Québec (1967) inspirent l'établissement de la Loi sur les biens culturels, qui entre en vigueur le 8 juillet 1972. Cette loi introduit la notion de « bien culturel », un terme plus vaste que celui de « monument historique ».

En vertu de la Loi sur les biens culturels, les propriétaires de biens situés dans les arrondissements doivent demander l'autorisation du ministre avant de faire certains gestes. Ainsi, ils ne peuvent, notamment, « diviser, subdiviser, rediviser ou morceler un terrain, ni modifier l'aménagement, l'implantation, la destination ou l'usage d'un immeuble, ni faire quelque construction, réparation ou modification relative à l'apparence extérieure d'un immeuble, ni démolir en tout ou en partie cet immeuble, ni ériger une nouvelle construction ». De même, ils ne peuvent « faire un nouvel affichage, modifier, remplacer ou démolir une enseigne ou un panneau réclame sans l'autorisation du ministre ». Le ministre contrôle ainsi « l'apparence, les matériaux utilisés, la structure [du support de l'affichage], [donc] l'effet de [celui-ci] sur les lieux [protégés] ». De plus,

certaines immeubles d'une grande importance patrimoniale situés au sein d'un arrondissement historique peuvent être classés ou reconnus par le ministre. La loi de 1972 ajoute également la notion d'arrondissement naturel, soit « un territoire désigné comme tel par le gouvernement en raison de l'intérêt esthétique, légendaire ou pittoresque que présente son harmonie naturelle ». Au cours des années suivant l'adoption de la loi, trois arrondissements naturels sont déclarés : Percé (1973), l'Archipel-de-Mingan (1978) et le Bois-de-Saraguay (1981). Le statut d'arrondissement historique et naturel est accordé au mont Royal (Mont-Royal) en 2005, ce qui en fait le seul territoire à bénéficier d'un double statut.

La période la plus active en matière de classement et de reconnaissance de biens culturels se situe au cours des années 1970; ensuite, un regain est noté au cours des années 2000. Afin d'encadrer plus étroitement les interventions effectuées dans les arrondissements historiques et naturels, le ministère de la Culture et des Communications et la Commission des biens culturels du Québec décident de se doter d'outils, tels que les études de caractérisation.

Le présent document découle de la Loi sur le patrimoine culturel entrée en vigueur le 19 octobre 2012. Cette loi vise notamment à moderniser les pouvoirs de contrôle du ministre sur un certain nombre d'interventions projetées en tenant compte de l'évolution de la notion de patrimoine culturel. Les arrondissements historiques et naturels deviennent alors des sites patrimoniaux déclarés. La Loi sur le patrimoine culturel rend obligatoire l'établissement de plans de conservation pour les sites patrimoniaux déclarés.

LE SITE PATRIMONIAL DE PERCÉ

Au début des années 1970, le secteur de Percé est reconnu comme l'axe principal de l'aménagement touristique dans l'Est du Québec. En raison d'un accès à la municipalité facilité par l'aménagement de la route 132, la menace d'un tourisme massif alerte la population. Un comité d'aménagement est alors créé pour assurer, notamment, la protection de l'environnement naturel de Percé ainsi que pour conserver et mettre en valeur les témoignages de son histoire. À cette même période, le comité demande la protection du secteur de Percé au ministre des Affaires culturelles, dans le contexte de l'adoption de la Loi sur les biens culturels. L'arrondissement naturel de Percé est déclaré par le gouvernement en 1973.

En 1971, le gouvernement du Québec acquiert l'île Bonaventure et en fait une réserve naturelle, ce qui contribuera à la préservation de son cadre bâti. En 1974, le rocher Percé devient à son tour une réserve naturelle provinciale. Le parc national de l'île-Bonaventure-et-du-Rocher-Percé est créé le 6 février 1985 en vertu de la Loi sur les parcs adoptée en 1977 par le gouvernement québécois. Il est ouvert au public et intégré au réseau des parcs de conservation et de récréation du Québec. Il est aujourd'hui sous la responsabilité de la Société des établissements de plein air du Québec (Sépaq), organisme d'État qui a pour mandat la gérance des activités ayant cours dans les parcs nationaux. D'une superficie de 5,8 km², son territoire inclut quelques anciennes propriétés de la société Charles Robin and Company dans le village de Percé, en plus de l'île Bonaventure et du rocher Percé. Les propriétés de la Charles Robin ont été restaurées au début des années 2000 par la Sépaq, qui s'est par ailleurs aussi chargée de la restauration de 21 des 25 maisons de l'île Bonaventure au cours des années suivantes. La Sépaq est l'un des plus grands propriétaires du site patrimonial, et, à l'échelle du Québec, le parc national de l'île-Bonaventure-et-du-Rocher-Percé est celui qui comporte le cadre bâti patrimonial le plus important.

Avec le présent plan de conservation, le ministre de la Culture et des Communications présente un survol des connaissances acquises sur le site patrimonial de Percé et énonce ses orientations en vue de la préservation, de la réhabilitation et, le cas échéant, de la mise en valeur de ce site en fonction de sa valeur patrimoniale et de ses éléments caractéristiques.

PROCÉDURES DES DEMANDES D'AUTORISATION DE TRAVAUX

Le statut de site patrimonial déclaré entraîne des obligations pour toute personne agissant sur le territoire. Ainsi, une autorisation du ministre de la Culture et des Communications est requise avant de « diviser, subdiviser, rediviser ou morceler un terrain, modifier l'aménagement ou l'implantation d'un immeuble, faire quelque construction, réparation ou modification relative à l'apparence extérieure d'un immeuble, démolir en tout ou en partie cet immeuble, ériger une nouvelle construction » ou « faire un nouvel affichage, modifier, remplacer ou démolir une enseigne ou un panneau-réclame » (LPC, art. 64 et 65). Sous réserve des exceptions prévues, une autorisation du ministre est également requise pour « excaver le sol même à l'intérieur d'un bâtiment » (LPC, art. 64). Les autorisations du ministre peuvent comporter des conditions auxquelles toute personne qui désire entreprendre l'un des actes visés doit se conformer (LPC, art. 66).

Les projets soumis au ministre sont analysés au cas par cas en fonction de leur effet sur les valeurs du site patrimonial de Percé. Les caractéristiques qui sont prises en compte dans l'analyse des projets, et qui sont liées aux valeurs associées à ce territoire, sont notamment le cadre naturel, les qualités visuelles, les unités de paysage et le patrimoine archéologique. De plus, le ministre peut demander un avis au Conseil du patrimoine culturel du Québec avant de rendre une décision (LPC, art. 83).

L'autorisation du ministre est requise pour effectuer les interventions prévues aux articles 64 et 65, et elle doit être obtenue aux fins de la Loi sur le patrimoine culturel. Cette loi ne dispense pas les personnes concernées d'obtenir tout autre permis, certificat ou autorisation pouvant être requis en vertu d'une autre loi ou d'un règlement.

DEMANDE DE PERMIS OU DE CERTIFICATS MUNICIPAUX

Avant de pouvoir effectuer des travaux, il est absolument nécessaire d'obtenir l'autorisation préalable du ministre ainsi qu'un permis ou un certificat d'autorisation de la Ville de Percé, comme l'exige la réglementation municipale.

Le ministère de la Culture et des Communications et la Ville de Percé ont créé un outil pour recevoir les demandes d'autorisation afin de simplifier la procédure administrative et d'améliorer le service aux citoyens. Grâce à cet outil, les personnes qui envisagent d'effectuer des travaux nécessitant une autorisation ministérielle et un permis ou un certificat d'autorisation municipal ont ainsi la possibilité de déposer leurs demandes à la Ville de Percé.



SURVOL DU SITE PATRIMONIAL

DESCRIPTION

Le site patrimonial de Percé est un territoire à caractère naturel, d'une superficie approximative de 40 km². Il comprend l'amphithéâtre naturel de Percé (fig. 15), qui se compose du mont Sainte-Anne, du mont Blanc, du littoral depuis le pic de l'Aurore jusqu'au cap Blanc et du village. Il englobe aussi un espace maritime incluant le rocher Percé et l'île Bonaventure, le littoral de La Malbaie depuis la pointe des Cannes de Roches jusqu'au pic de l'Aurore ainsi qu'une zone à l'intérieur des terres située à l'ouest des deux monts. Le site patrimonial fait partie de la chaîne des Appalaches, à laquelle il doit son relief accidenté et ses nombreux phénomènes géomorphologiques spectaculaires, dont plusieurs ont été sculptés par la mer.

L'amphithéâtre naturel de Percé est dominé par le mont Sainte-Anne et le mont Blanc. Ces deux monts s'élèvent à plus de 350 m d'altitude et leurs pentes sont en grande partie boisées (fig. 1). La côte y est définie, du nord au sud, par le pic de l'Aurore, les Trois Sœurs, le cap Barré, l'anse du Nord, le mont Joli (qui est en fait un cap), le cap Canon, la baie de Percé et le cap Blanc. Trois routes principales traversent le site patrimonial de Percé : la route 132, qui longe le littoral et dont un segment est surnommé la côte de la Surprise; la route des Failles, qui contourne les monts au sud et à l'ouest; ainsi que la route d'Irlande. Le village linéaire, pris entre la mer et la montagne, s'adapte au relief. Le site patrimonial comprend diverses traces d'occupation, dont plus de 300 bâtiments, parmi lesquels se trouvent des structures liées à l'industrie de la pêche, des maisons bourgeoises et villageoises ainsi que des résidences de villégiature. Plusieurs bâtiments du site patrimonial s'intègrent de façon respectueuse au cadre naturel, ce qui contribue à façonner un paysage harmonieux où prédomine la nature.



Figure 1

L'espace maritime, d'une étendue d'environ 25 km², constitue la portion orientale du site patrimonial. Il est marqué par deux formations naturelles spectaculaires, soit le rocher Percé et l'île Bonaventure. Long de 471 m et haut de 75 à 88 m, le rocher Percé est distant de quelque 200 m du mont Joli. Pour ce qui est de l'île Bonaventure, d'un diamètre de plus de deux kilomètres, elle émerge à environ trois kilomètres de la baie de Percé.

Le site patrimonial de Percé est situé sur une pointe à l'extrémité est de la péninsule gaspésienne. Cinq sites inscrits à l'*Inventaire des sites archéologiques du Québec* (ISAQ¹) sont associés au lieu.

HISTORIQUE

PERCÉ, LIEU D'ABORD FRÉQUENTÉ PAR LES AMÉRINDIENS

Près de 6000 ans avant aujourd'hui (AA²), quelques groupes amérindiens, notamment les Iroquoiens du Saint-Laurent, les Micmacs et les Innus (Montagnais), semblent fréquenter la région de la Gaspésie.

Au cours du XVI^e siècle, les Iroquoiens quittent graduellement la région de la Gaspésie et la vallée du Saint-Laurent. À l'arrivée des Européens, au début du siècle suivant, les Innus utilisent pleinement les ressources du territoire de la Gaspésie. Ils se rendent à Percé pour y faire la traite des fourrures avec les Français. Vers 1750, les Micmacs – un groupe

algonquien qui vit principalement des ressources de la mer – sont toujours présents dans la région même si plusieurs bandes sont maintenant installées sur la Côte-Nord. Un des trois principaux regroupements micmacs est notamment établi à Percé.



Figure 2

PERCÉ, HAVRE DE PÊCHEURS DU XVI^e AU XIX^e SIÈCLE

À partir de la toute fin du XV^e siècle, les grands explorateurs européens découvrent les littoraux et les bancs de poissons du golfe du Saint-Laurent et des provinces maritimes canadiennes. Des

pêcheurs – provenant particulièrement de la France, du Portugal et de l'Espagne – viennent pêcher la morue, une ressource fort abondante sur les côtes gaspésiennes. À la fin du XVI^e siècle, les environs de Percé sont utilisés comme poste de pêche saisonnier.

¹ L'*Inventaire des sites archéologiques du Québec* recense les données recueillies sur l'ensemble des sites archéologiques du Québec. Pour consulter l'*Inventaire*, il faut s'adresser au Ministère : (<http://www.mcc.gouv.qc.ca/patrimoine>).

² Avant aujourd'hui, soit avant 1950.

En 1603, Samuel de Champlain (1574-1635) est le premier à décrire, dans ses récits de voyage, « l'île Percée », qui est en fait le rocher Percé et l'île Bonaventure. Par la suite, la région de l'île Percée devient un lieu de ravitaillement pour les navires en provenance d'Europe et à destination de Québec. En 1672, l'intendant Jean Talon (1626-1694) octroie la seigneurie de l'île Percée à Pierre Denys de La Ronde (1631-1708) et à deux autres associés. Les trois seigneurs feront de Percé un établissement permanent, fondé essentiellement pour ses ressources de pêche. Des activités de pêche se dérouleraient aussi à l'île Bonaventure. Cependant, la région subit les conséquences des guerres intercoloniales entre la France et l'Angleterre. L'établissement de Percé est détruit par les troupes anglaises de sir William Phips (1651-1695), en 1690, et par celles du général James Wolfe (1727-1759), en 1758.

Vers 1776, le Jersiais Charles Robin (1743-1823) établit à Percé le plus important poste de pêche de son entreprise, la Robin, Pipon and Company, qui deviendra la Charles Robin and Company. Le développement de Percé reprend alors. En 1845, la compagnie jersiaise Le Boutillier Brothers occupe l'île Bonaventure. Celle-ci accueille des activités de pêche depuis l'instauration du Régime anglais. C'est dans ce contexte que Percé devient, au XIX^e siècle, l'un des principaux centres de pêche de l'Est du Canada (fig. 2).



Figure 3

PERCÉ, VILLAGE GASPÉSIEN



Figure 4

Au tournant du XIX^e siècle, la population s'organise et développe le territoire. La paroisse catholique de Saint-Michel-de-Percé est fondée en 1801 et, au début des années 1820, un premier temple anglican est érigé sur le cap Canon. L'actuelle église de Saint-Michel-de-Percé est construite de 1900 à 1903. La distribution inhabituelle des terres (fig. 3), divisées en cantons, pourrait être notamment due à la topographie particulière de Percé – un secteur coïncé entre la mer et les montagnes (fig. 4) – ainsi qu'à la place prépondérante qu'occupent les compagnies de pêche sur le territoire.

Le golfe du Saint-Laurent, la plus ancienne voie de communication du site patrimonial, est le seul moyen d'atteindre la région jusqu'à la construction d'une voie ferrée en 1911. Dans la région de la Gaspésie, les premières routes sont construites de façon isolée à l'intérieur des villages. Le tracé qui relie d'abord l'anse du Nord et la baie de Percé forme le premier tronçon de la route 132. Cette voie le long du littoral gaspésien est achevée en 1928.

Sur l'île Bonaventure, une route unique appelée le chemin du Roy est aménagée le long des parcelles. Le découpage de l'île en une quinzaine de lots, effectué au début du XIX^e siècle, permet notamment à chaque propriétaire d'avoir accès au golfe. Au milieu du siècle, l'île sera dotée d'infrastructures religieuses et scolaires. Jusqu'au début du XX^e siècle, la compagnie Le Boutillier Brothers possède un grand établissement de pêche sur l'île Bonaventure. Au cours de la première moitié du XX^e siècle, l'île accueille de nombreux villégiateurs.

À partir des années 1870, le commerce de la pêche à la morue décline progressivement. Les grandes compagnies de pêche morutière connaissent un bouleversement causé par l'apparition de nouvelles techniques de pêche et par l'arrivée des pêcheurs indépendants (fig. 5). En 1919, le gouvernement du Canada déclare le rocher Percé et les falaises nord-est de l'île Bonaventure « refuge d'oiseaux migrateurs ». Par conséquent, les activités de pêche y cessent.



Figure 5

PERCÉ, ARRONDISSEMENT NATUREL

À partir du XX^e siècle, plusieurs innovations mettent un terme à l'isolement de la Gaspésie et ouvrent la voie au tourisme. Percé est reliée au réseau ferroviaire, en 1911, et au réseau routier, en 1928. De plus en plus, Percé est reconnu pour ses paysages caractérisés notamment par le rocher percé.



Figure 6

Devant la transformation rapide de Percé à partir des années 1950, le gouvernement du Québec prend les moyens pour assurer la préservation de ses caractéristiques naturelles (fig. 6). En 1971, il accorde à l'île Bonaventure le statut de « réserve naturelle », lui attribuant ainsi une vocation unique, soit la conservation de son milieu naturel, qui est particularisé notamment par la plus imposante colonie de fous de Bassan au monde. Le 29 août 1973, il déclare l'arrondissement naturel de Percé en vertu de la Loi sur les biens culturels. Il s'agit du premier arrondissement naturel à être déclaré. Le statut de réserve naturelle est ensuite donné au rocher Percé, en 1974. Le parc national de l'Île-Bonaventure-et-du-Rocher-Percé est créé en 1985 en vertu de la Loi sur les

parcs. D'une superficie de 5,8 km², son territoire inclut quelques anciennes propriétés de la Charles Robin and Company dans le village de Percé.

Depuis la déclaration du site patrimonial, la Ville de Percé et le Ministère de la Culture et des Communications ont investi des sommes considérables pour assurer sa mise en valeur. La constitution en parc national joue également un rôle majeur en ce qui a trait à la protection du patrimoine de Percé. Il est le parc national québécois présentant le plus important parc immobilier patrimonial au Québec, avec plus de 20 bâtiments. La plupart d'entre eux ont d'ailleurs été restaurés depuis 2000. Durant la saison estivale, le site patrimonial de Percé continue d'accueillir de nombreux touristes attirés par ses attraits naturels remarquables.



PRÉSENTATION DU SITE PATRIMONIAL

VALEURS PATRIMONIALES

Les valeurs patrimoniales constituent un ensemble de qualités positives présentes dans le site patrimonial. La déclaration du site patrimonial de Percé est basée sur ses valeurs patrimoniales, et leur préservation constitue le principal objectif du Ministère dans l'application de la loi. Le site patrimonial présente des valeurs de natures diverses, et il importe de trouver le point d'équilibre entre elles. Connaître les valeurs du site patrimonial est la première étape en vue de sa préservation.

Pour chaque valeur patrimoniale, quelques témoins sont mis en lumière. La section portant sur les caractéristiques du site patrimonial présente de manière exhaustive ces témoins. Les valeurs s'incarnent matériellement à travers les caractéristiques.

LA VALEUR PAYSAGERE

Le site patrimonial de Percé présente un intérêt pour sa valeur paysagère. La singularité de ce territoire en bordure du golfe du Saint-Laurent est redevable à l'amphithéâtre naturel; au spectaculaire rocher Percé; à l'île Bonaventure, avec ses falaises habitées durant la saison estivale par une imposante colonie de fous de Bassan; ainsi qu'à ses falaises rougeâtres, qui offrent des panoramas remarquables et constituent des points de repère exceptionnels. De plus, l'amphithéâtre inclut un milieu bâti linéaire qui s'intègre de façon respectueuse au cadre naturel de Percé. Détachées et dispersées dans le paysage, les constructions sont de faible gabarit, de couleurs pâles et faites de matériaux naturels. Le cadre bâti reflète les activités distinctives du lieu. Percé compte plusieurs bâtiments associés aux activités ayant



Figure 7

Exemples de témoins de la valeur paysagère

Amphithéâtre naturel

Rocher Percé

Île Bonaventure

Falaises rougeâtres

Milieu bâti linéaire

marqué son paysage, principalement la pêche. Le commerce de la pêche se reflète notamment dans le complexe Charles-Robin (fig. 7), l'un des plus remarquables en Gaspésie, ainsi que dans les petites maisons de pêcheurs construites au cours des XIX^e et XX^e siècles, dont la maison Donahue. Le site patrimonial est aussi caractérisé par quelques beaux exemples de résidences de villégiature bourgeoises, dont les plus anciennes remontent à la fin du XIX^e siècle, par exemple la villa Frederick-James, ou aux premières décennies du siècle suivant, comme le manoir Shearson. Quant aux maisons villageoises du début du XX^e siècle, telles que celle située au 38, rue de l'Église, elles s'intègrent à l'harmonie naturelle des lieux grâce à leur environnement paysager exceptionnel.

LA VALEUR EMBLEMATIQUE

Le site patrimonial de Percé présente aussi un intérêt pour sa valeur emblématique. Pendant la préhistoire, il est vraisemblablement fréquenté par les Amérindiens. Le site patrimonial est connu des morutiers européens qui pêchent dans le golfe du Saint-Laurent et mouillent dans ses anses depuis le milieu du XVI^e siècle. Le havre naturel formé par ces anses constitue un lieu recherché pour l'établissement de leurs centres d'activité. Dès les premières explorations européennes, la configuration particulière du site, entre autres celle du rocher Percé, retient l'attention. Elle fait l'objet de descriptions, notamment par Samuel de Champlain en 1603. En 1780, l'homme d'affaires jersiais Charles Robin met en place le principal poste de pêche de sa compagnie à Percé. Plusieurs témoins de cet établissement subsistent aujourd'hui dans la baie de Percé. Le village de Percé, qui devient l'un des plus importants centres de pêche de l'Est du Canada au cours du XIX^e siècle, symbolise l'âge d'or du commerce de la morue séchée en Gaspésie. Au cours du XX^e siècle, Percé devient un lieu touristique renommé qui se distingue pour ses attraits naturels pittoresques. Le rocher Percé, l'amphithéâtre naturel formé par les flancs du mont Sainte-Anne et du mont Blanc, l'île Bonaventure, le littoral sculpté par la mer créant une farandole de caps et d'anses ainsi que le village blotti au pied de la montagne et ouvert sur la mer illustrent le lien indissociable entre la mer, la terre et le milieu bâti. Percé attire aussi les artistes. Le peintre américain Frederick James (1845-1907) s'y établit à partir de 1888, et d'autres viennent y séjourner, dont Paul-Émile Borduas et Kittie Bruneau (1929). L'intellectuel français André Breton (1896-1966) y fait également un séjour à l'été 1944. Les paysages de Percé sont au cœur de plusieurs œuvres picturales depuis le XVIII^e siècle, une gravure de Hervey Smyth datée de 1760 en est un bel exemple. De nos jours, le site patrimonial constitue une image emblématique de la Gaspésie et de l'Est du Québec.

Exemples de témoins de la valeur emblématique

Amphithéâtre naturel

Rocher Percé

Mont Sainte-Anne

Mont Blanc

Littoral sculpté

CARACTÉRISTIQUES DU SITE PATRIMONIAL

Les caractéristiques du site patrimonial s'incarnent dans des composantes physiques. Elles sont sélectionnées en fonction des valeurs patrimoniales à protéger et en constituent l'aspect visible. Chaque caractéristique présentée dans cette section peut se rattacher à une ou plusieurs valeurs patrimoniales évoquées à la section précédente. Ces caractéristiques prennent des formes diversifiées : le cadre naturel, les qualités visuelles, les unités de paysage et le patrimoine archéologique. Il importe de favoriser la préservation de ces caractéristiques afin que les valeurs patrimoniales continuent d'être comprises et transmises aux générations futures.

LE CADRE NATUREL

Le cadre naturel réunit les éléments et les phénomènes physiques qui composent le territoire. Il est notamment constitué de caractéristiques topographiques, géologiques, hydrographiques et végétales qui définissent le territoire.

Le cadre naturel contribue fortement à la valeur patrimoniale du site patrimonial de Percé et doit faire l'objet d'une attention particulière. Les caractéristiques du cadre naturel ont une influence notable, d'abord sur l'établissement, puis sur les activités qui ont profondément marqué le site patrimonial au cours des siècles.

Les caractéristiques du cadre naturel sont liées à la valeur paysagère et à la valeur emblématique



Figure 8

Les deux montagnes les plus imposantes du site patrimonial de Percé sont le mont Sainte-Anne, d'une hauteur de 375 m, et le mont Blanc, d'une hauteur de 370 m. Elles surplombent et entourent le village de Percé, formant ainsi un hémicycle, ce qui a valu à Percé le qualificatif d'amphithéâtre naturel (fig. 8).

Au pied des montagnes se trouve le littoral, composé d'une alternance de caps et de plages. Les multiples falaises qui jalonnent la côte ont été façonnées par l'action répétée de la mer sur une roche plutôt friable. Ces falaises, qui prennent la forme de saillies de terre élevées et massives s'avancant dans la mer, constituent une caractéristique majeure du site patrimonial.

La géologie

La composition du sol du site patrimonial de Percé est relativement complexe, puisque deux ensembles de formations géologiques relevant d'environnements et d'époques complètement différentes se superposent.

Le premier ensemble géologique du site patrimonial est d'abord composé de roches sédimentaires fortement plissées qui proviennent de la formation de la chaîne acadienne.

LES PARTICULARITÉS DU SITE PATRIMONIAL

La topographie

La topographie du site patrimonial de Percé offre un contraste saisissant entre la verticalité monumentale des montagnes et l'horizontalité infinie de la mer. La péninsule gaspésienne est traversée par la chaîne de montagnes des Appalaches, qui s'étend depuis l'Alabama, aux États-Unis, jusqu'à la côte ouest de Terre-Neuve. Âgées de plus de 400 millions d'années, les Appalaches se distinguent par des sommets plats ayant été érodés par le passage des glaciers.



Figure 9



Figure 10

de Bonaventure qui particularise une grande portion du site patrimonial. Le mont Sainte-Anne, le mont Blanc, les falaises nord du cap Blanc ainsi que les affleurements rocheux de l'anse du Nord et de l'île Bonaventure sont constitués de cette formation géologique. Celle-ci est formée de sédiments de boue, de sable et de gravier et elle offre des teintes rougeâtres en raison de sa haute teneur en fer. Sa couleur distinctive constitue une caractéristique visuelle indéniable du site patrimonial (fig. 10).

Le rocher Percé est sans contredit l'élément naturel le plus connu du site patrimonial. Il est devenu l'emblème de Percé et de la Gaspésie. Ce monolithe de calcaire mesure près de 471 m de longueur sur 30 m de largeur. Sa hauteur maximale est de 88 m. L'obélisque qui accompagne le rocher correspond aux vestiges d'un deuxième trou, dont les parois se sont effondrées en 1845. L'action de la mer et les cycles de gel et de dégel détachent chaque année plus de 300 tonnes de pierres du rocher Percé.

L'hydrographie

La présence du golfe du Saint-Laurent, aussi vaste qu'une mer à Percé, a permis le développement de ce village à une époque où la pêche en constituait la principale activité économique. Aujourd'hui, les résidents de Percé comme les touristes doivent composer avec l'omniprésence de cette vaste étendue d'eau salée. Le phénomène des marées constitue une réalité quotidienne qui rythme la vie à Percé. Par ailleurs, le travail d'érosion de l'eau sur les rochers a formé des crevasses, des ravins et des grottes.

La côte nord du site patrimonial est délimitée par la baie La Malbaie, qui se termine dans une petite anse, appelée l'anse du Nord (fig. 11), située entre le cap Barré et le mont Joli.

Apparue il y a 360 millions d'années, cette base sédimentaire est par la suite pratiquement éliminée par l'érosion et recouverte de différentes formations géologiques constituées principalement de calcaire, de grès et de *siltstone*. Cet ensemble géologique compose plus particulièrement le sol du pic de l'Aurore, des Trois Sœurs, du cap Barré (fig. 9), du mont Joli ainsi que des affleurements rocheux du rocher Percé et de la baie de Percé. Une roche de calcaire gris apparaît notamment à l'ouest de la route des Failles, dans le secteur de la route d'Irlande, sur les falaises sud du cap Blanc et sur le cap Canon.

Le second ensemble géologique de la région de Percé est celui du conglomérat

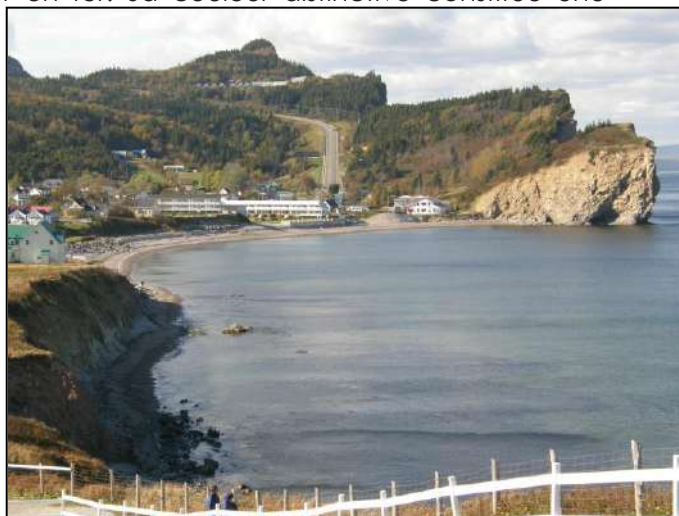


Figure 11

Au détour de ce mont, la baie de Percé borne la partie sud du village et s'étend jusqu'aux limites du site patrimonial. L'anse du Nord et la baie de Percé sont séparées par le rocher Percé. Le nord-ouest de l'île Bonaventure est, pour sa part, formé de l'anse à Butler, anciennement désignée comme l'anse Cove Beach.



Figure 12

Bonaventure (fig. 13). Le territoire forestier entourant les monts Sainte-Anne et Blanc se distingue principalement par leur sapinière à bouleaux jaunes, tandis que l'île Bonaventure est caractérisée par une sapinière à bouleaux blancs. Ces forêts comprennent plus spécifiquement des conifères, tels que le sapin, l'épinette et le thuya, qui couvrent les flancs des monts Sainte-Anne et Blanc, de même que des feuillus, dont le bouleau, qui est l'espèce dominante. Outre la forêt, la végétation du site patrimonial comprend la prairie et le fourré, qui possèdent des niveaux différents d'élévation. La prairie, qui atteint un maximum de deux mètres, contient essentiellement des plantes herbacées. Le fourré, d'une hauteur moyenne de trois mètres, se compose d'arbustes, tels que l'aine et le cornouiller, de même que d'une jeune forêt d'arbres réunissant notamment des sapins, des épinettes, des thuyas et des bouleaux. Prairies et fourrés se trouvent notamment à la base des monts Sainte-Anne et Blanc.

Le système hydrographique du site patrimonial de Percé comprend aussi plusieurs ruisseaux qui drainent l'eau des montagnes jusqu'au golfe du Saint-Laurent. Les trois principaux sont les ruisseaux Fergusson et Flynn, qui se situent dans le secteur de la côte de la Surprise, ainsi que le ruisseau La Coulée, qui prend sa source à la hauteur de l'anse du Nord.

La végétation

À l'arrivée des Européens, le territoire du site patrimonial de Percé était couvert d'une forêt boréale dominée par les conifères et le bouleau. Cette forêt couvre encore aujourd'hui la majeure partie du site patrimonial, dont les flancs est du mont Sainte-Anne et du mont Blanc (fig. 12), ainsi que le centre de l'île



Figure 13

Le cadre naturel en bref

Le site patrimonial est caractérisé par deux ensembles de formations géologiques, soit la formation de la chaîne acadienne et celle du conglomérat de Bonaventure.

Le rocher Percé est un monolithe de calcaire (fig. 14).

L'île Bonaventure se compose de la formation géologique du conglomérat de Bonaventure, caractérisée par sa teinte rougeâtre.

Le mont Sainte-Anne et le mont Blanc sont les deux sommets les plus imposants du site patrimonial. Plusieurs falaises ponctuent le paysage du littoral.

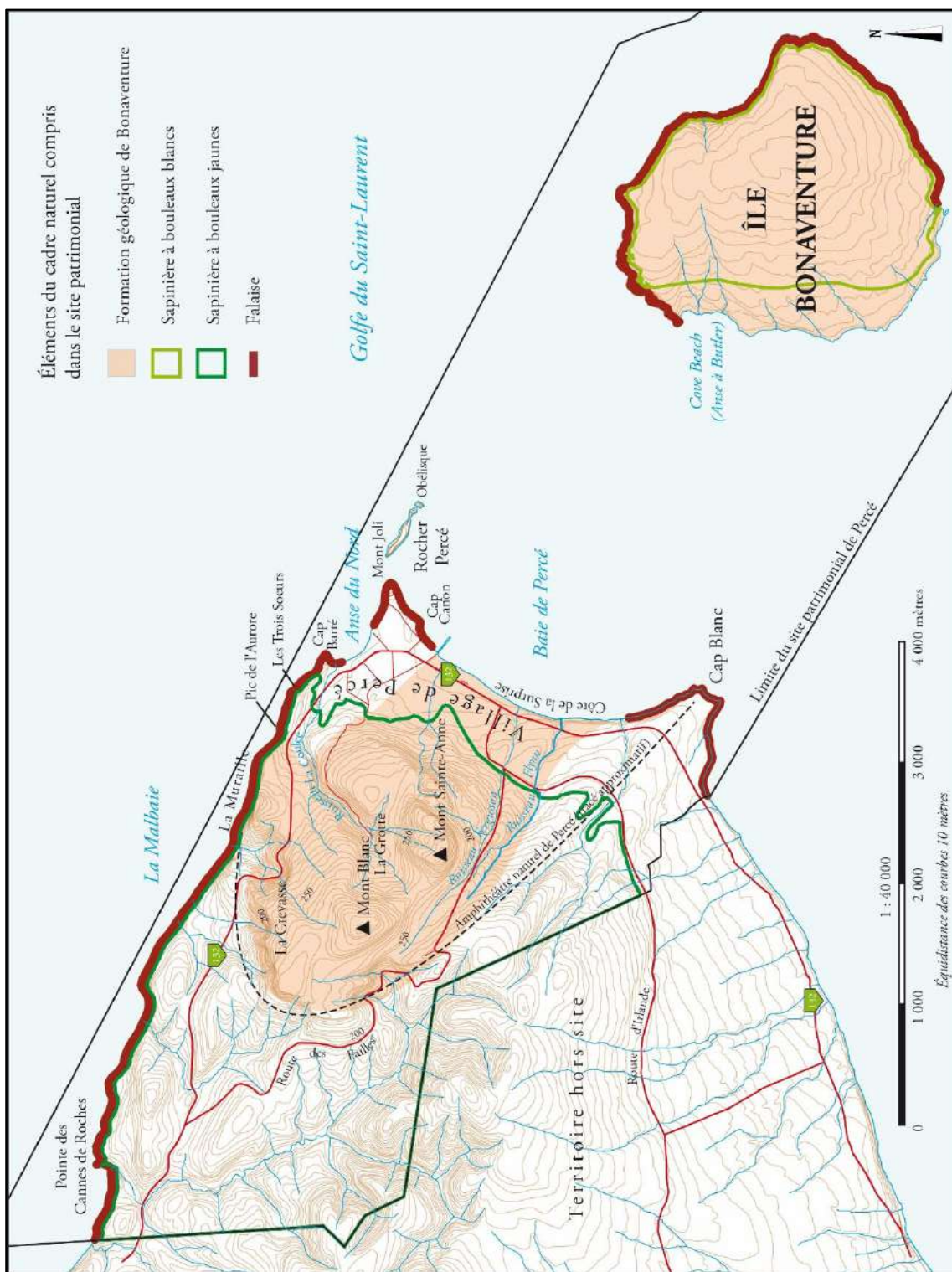
Le système hydrographique de Percé est marqué par la présence du golfe du Saint-Laurent et de ruisseaux, dont les principaux se nomment Fergusson, Flynn et La Coulée.

Les littoraux du site patrimonial sont notamment bornés de baies et d'anses, soit la baie La Malbaie, la baie de Percé, l'anse du Nord et l'anse à Butler.

La forêt boréale couvre la majeure partie du site patrimonial.



Figure 14



LES QUALITES VISUELLES

Les qualités visuelles découlent de facteurs naturels et humains du site patrimonial de Percé. Il importe d'en favoriser la préservation et, le cas échéant, la mise en valeur.

Les qualités visuelles du site patrimonial de Percé sont une caractéristique majeure de ce



Figure 16

territoire protégé. Les trois principaux éléments visuels à l'origine de ces qualités sont les points d'observation, les percées visuelles et les panoramas, ainsi que les points de repère. Les points d'observation sont des endroits d'où la vue est intéressante. Les percées visuelles sont des vues cadrées par des éléments naturels ou bâtis, alors que les panoramas, eux, offrent une vision plus globale. Les points de repère sont des objets ou des lieux facilement repérables permettant de s'orienter dans l'espace.

Les caractéristiques des qualités visuelles sont liées à la valeur emblématique.

LES PARTICULARITÉS DU SITE PATRIMONIAL

En raison de son caractère naturel, Percé présente des qualités visuelles variant constamment. En effet, le cycle des saisons (fig. 16) provoque d'importants changements dans le couvert végétal, ce qui modifie la profondeur des vues possibles à l'intérieur de la forêt. La diversité des essences végétales, les variations de la hauteur des arbres, les changements de densité du couvert végétal, les fluctuations du niveau de l'eau des ruisseaux, l'écoulement de l'eau à travers les roches et les effets de brouillard (fig. 17) modulent aussi le paysage et les expériences visuelles de l'observateur. Le site patrimonial de Percé est un lieu dynamique et vivant qui possède ainsi plusieurs ambiances paysagères.

Il est toutefois possible d'identifier les principaux points d'observation du site patrimonial ainsi que les percées visuelles et les panoramas les plus importants. Ceux-ci peuvent varier, notamment en fonction des saisons.

Les points d'observation

Le site patrimonial de Percé offre une variété de points d'observation (fig. 22). Ces derniers sont des endroits publics à partir desquels la richesse du paysage se



Figure 17

dévoile³. Du sommet des montagnes et des caps, et plus précisément du mont Sainte-Anne, le village de Percé devient un amphithéâtre naturel. Aussi, l'île Bonaventure est un belvédère qui offre un panorama où se succèdent la baie de Percé et son littoral au premier plan, puis le village et enfin les montagnes en arrière-plan. Une autre particularité du site patrimonial de Percé réside dans le fait qu'une partie importante de son territoire est maritime. La mer constitue un point d'observation unique pour découvrir les attraits naturels du site patrimonial. Les principaux points d'observation offrant des vues intéressantes sur le site patrimonial de Percé sont :

- Le pic de l'Aurore
- Le cap Barré
- Le mont Joli (fig. 18)
- Le cap Canon
- Le quai de Percé
- L'île Bonaventure
- Le cap Blanc
- La côte de la Surprise
- La route d'Irlande, particulièrement près de l'église anglicane
- La route des Failles
- Le mont Sainte-Anne, où sont aménagés plusieurs belvédères, et le mont Blanc
- Le golfe du Saint-Laurent
- Le hameau de Cannes-de-Roches
- La promenade

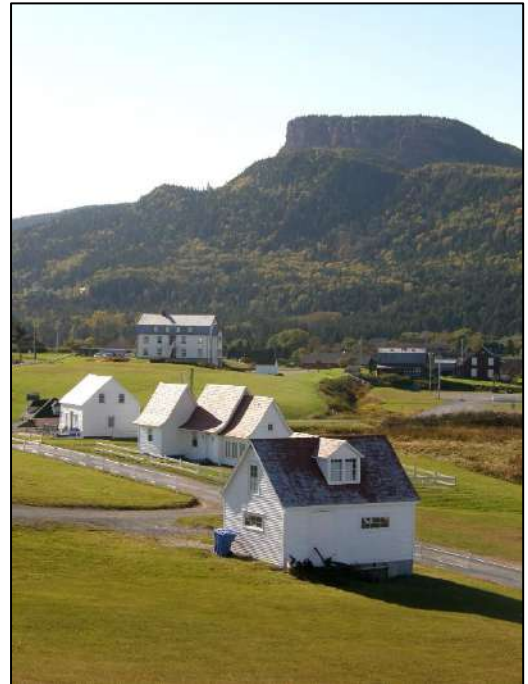


Figure 18

Les percées visuelles et les panoramas Du nord vers le village

Dans le hameau de Cannes-de-Roches, qui correspond à la limite nord-ouest du site patrimonial, la vue est dominée par le mont Blanc exhibant sa monumentalité. Dans ce secteur, le relief accidenté de la route 132 permet de reconnaître la silhouette caractéristique du pic de l'Aurore. Les falaises du mont Blanc, aussi appelées la Grande-Coupe, apparaissent également dans toute leur splendeur. À la hauteur du pic de l'Aurore, le village de Percé se dévoile, blotti au creux d'une vallée qui s'étend jusqu'au golfe du Saint-Laurent. La vue offerte en plongée permet d'admirer les deux tours de l'église de Saint-Michel-de-Percé, le mont Joli, la paroi latérale du rocher Percé ainsi que l'île Bonaventure.

Du sud vers le village

À la limite sud du site patrimonial, la silhouette des Appalaches se distingue, particulièrement par l'enchaînement des monts Blanc et Sainte-Anne. À cet endroit, deux points de repère incontestables du site patrimonial y sont visibles, soit l'île Bonaventure et le rocher Percé. Dans ce paysage où domine la nature apparaît graduellement le phare du Cap-Blanc. Ce phare, comme son nom l'indique, est situé sur un cap (fig. 19). Par sa

³ Les points d'observation identifiés dans le plan de conservation sont situés dans des espaces publics, car il importe de respecter les propriétés privées et de ne pas inciter les gens à y accéder.

situation géographique, il offre une vue imprenable sur le rocher Percé et l'île Bonaventure. La route 132, qui dévale le versant nord du cap Blanc, permet de contempler le mont Sainte-Anne, l'église de Saint-Michel-de-Percé avec ses deux tours, le mont Joli, l'île Bonaventure et le rocher Percé. La surprise que provoque la vue de ce dernier explique l'odonyme de la côte de la Surprise.



Figure 19

Les points de repère

Dans le site patrimonial, les points de repère naturels sont essentiels à la définition des qualités visuelles. Ces points de repère contribuent à forger le caractère emblématique de Percé. L'échelle monumentale des montagnes et des falaises, comparativement au cadre bâti, explique leur importance dans la composition des paysages. Les points de repère naturels les plus importants du site patrimonial de Percé sont :

- Le rocher Percé
- L'île Bonaventure (fig. 20)
- Les falaises situées sur le littoral (du nord au sud : le pic de l'Aurore, les Trois Sœurs, le cap Barré, le mont Joli et le cap Canon (fig. 21) et le cap Blanc)
- Le massif montagneux des Appalaches, particulièrement le mont Sainte-Anne avec sa cime en forme de plateau (nommée la table à Roland) et le mont Blanc



Figure 20

Les qualités visuelles en bref

Les qualités visuelles sont une caractéristique majeure du site patrimonial de Percé.

Le site patrimonial présente de multiples points d'observation, dont ses nombreux caps, l'île Bonaventure et le mont Sainte-Anne.

Les différents points d'observation du site patrimonial offrent des percées visuelles et des panoramas permettant d'admirer l'harmonie naturelle du territoire.

Le massif montagneux des Appalaches, les falaises du littoral, l'île Bonaventure et le rocher Percé sont les principaux points de repère du territoire.



Figure 21

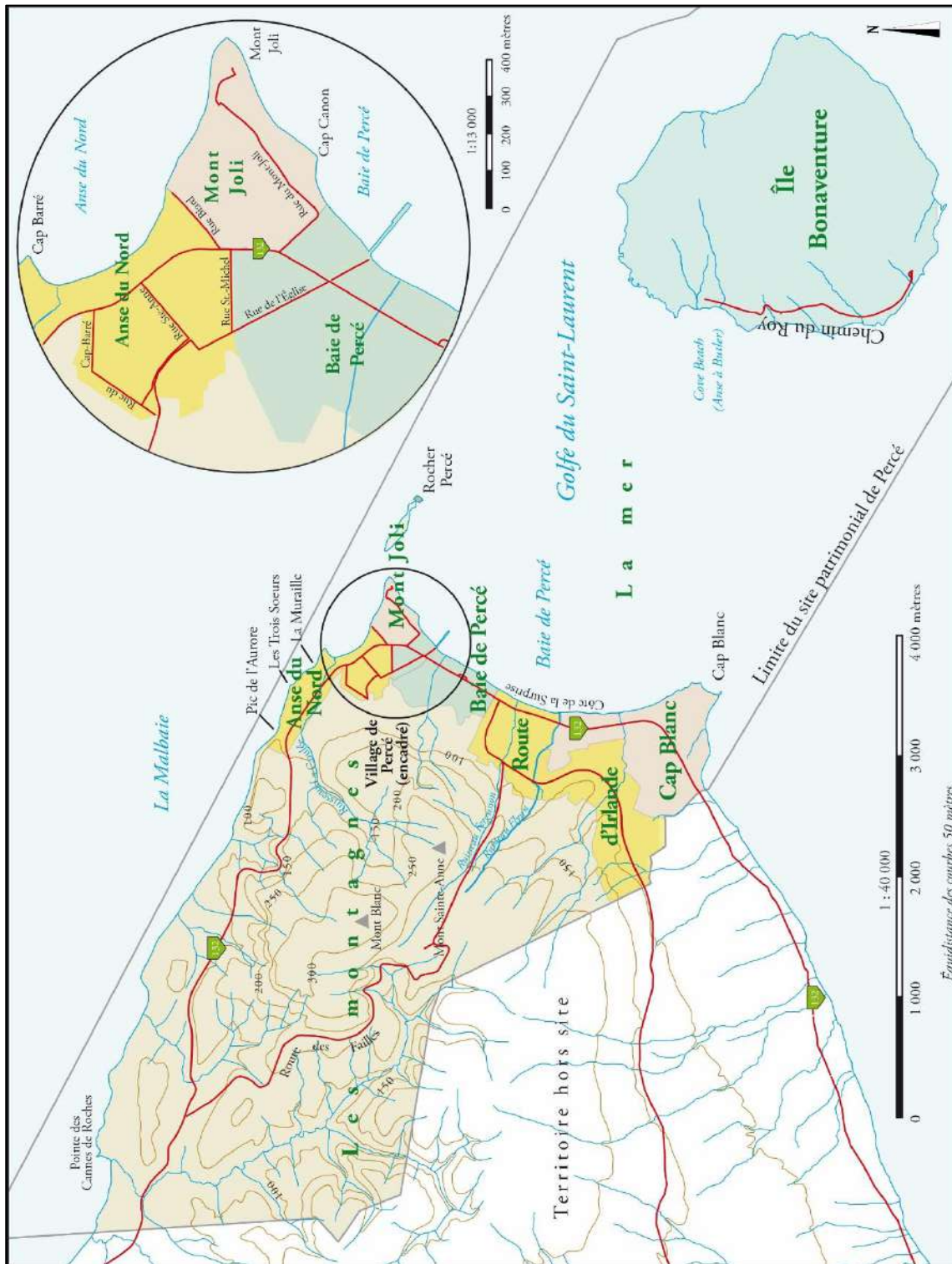


Figure 23

LES UNITES DE PAYSAGE

Les unités de paysage sont des portions de territoire caractérisées par une organisation récurrente des composantes naturelles et humanisées (réseau viaire, système parcellaire, cadre bâti) qui leur sont propres. De plus, chaque unité peut être marquée par des seuils plus ou moins clairs et être ponctuée de noyaux plus ou moins forts, selon l'importance des éléments naturels et humanisés qui la constituent. Il importe de comprendre les caractéristiques patrimoniales propres à chaque unité de paysage.



Figure 24

cadre bâti résidentiel, religieux et institutionnel, majoritairement issu du XIX^e siècle et de la première moitié du XX^e siècle. Le cadre bâti s'intègre de façon respectueuse au cadre naturel, contribuant ainsi à façonner un paysage harmonieux où prédomine la nature. Le faible gabarit des constructions anciennes, leur implantation détachée et dispersée dans le paysage, leurs matériaux naturels et leurs couleurs harmonieuses donnent en effet un ensemble cohérent et équilibré. Plusieurs des unités sont également particularisées par la présence du parcours directeur, la route 132, dont le tracé sinueux épouse le relief accidenté du territoire. Ces huit unités de paysage sont :

- Secteur A : La mer
- Secteur B : L'anse du Nord
- Secteur C : Le mont Joli
- Secteur D : La baie de Percé
- Secteur E : La route d'Irlande
- Secteur F : Le cap Blanc
- Secteur G : L'île Bonaventure
- Secteur H : Les montagnes

Secteur A – La mer

Cette unité comprend les portions du golfe Saint-Laurent situées le long de la rive et des falaises du site patrimonial, ainsi que la portion entre Percé et l'île Bonaventure. La mer est l'un des éléments naturels, avec les montagnes, qui domine ce territoire.

L'unité de paysage, bordé de caps, de falaises et d'anses, se distingue par son horizontalité, qui crée un contraste avec les éléments naturels de différentes hauteurs (fig. 24). Observables à partir de la mer, l'alternance de caps et de plages qui particularise le littoral et la présence des montagnes qui forment un écran de verdure reflètent la diversité des composantes paysagères. La mer permet également de voir le rocher Percé

Les caractéristiques des unités de paysage sont liées à la valeur paysagère.

LES PARTICULARITÉS DU SITE PATRIMONIAL

Le site patrimonial de Percé est découpé en huit unités de paysage (fig. 23), présentées du nord au sud et de l'est à l'ouest. Ces unités de paysage sont notamment caractérisées par la forêt boréale des montagnes et le couvert boisé présent dans les différents secteurs. Elles sont également caractérisées par un

sous différents angles et, à l'approche de l'île Bonaventure, d'observer les formations naturelles qui l'entourent, dont les falaises monumentales qui caractérisent ses flancs est et sud (fig. 25).



Figure 25

Cette grande masse d'eau procure également des vues changeantes au gré du climat et des saisons. Son apparence variable – dont sa couleur bleu-vert émeraude en saison froide ou son aspect de miroir mettant en relief les falaises, le rocher Percé et les bâtiments – procure des effets exceptionnels (fig. 26). Les marées, les brouillards et les grandes banquises disloquées influencent aussi les caractéristiques paysagères de cette unité de paysage.

Secteur B – L'anse du Nord

Cette unité de paysage est délimitée, au nord, par le pic de l'Aurore; à l'est, par les falaises que sont la Muraille, les Trois Sœurs et le cap Barré; au sud, par le mont Joli et la rue Biard, ainsi que par la rue Saint-Michel; et à l'ouest, par le piémont des monts Blanc et Sainte-Anne, de même que par la route 132.

L'anse du Nord se distingue particulièrement par ses grandes falaises rocheuses qui longent le littoral. À partir du pic de l'Aurore, les falaises et les montagnes qui entourent la route

principale marquent la topographie accidentée de cette unité de paysage. Ces composantes naturelles sont parmi les plus importants points de repère du site patrimonial.

Le réseau viaire (fig. 39) de l'anse du Nord se compose principalement de la route 132, qui joue les rôles de parcours directeur et de parcours d'implantation dans ce secteur. Cette voie a très peu changé depuis l'arrivée des premiers habitants et l'installation de la Philip and Francis Janvrin and Company au XIX^e siècle pour la pratique de la pêche



Figure 26

morutière. La route est bordée d'alignements de conifères, notamment le long des falaises qui forment un écran entre la mer et la voie publique. Elle offre des vues exceptionnelles sur l'ensemble de l'unité de paysage, de même qu'un panorama unique sur le rocher Percé, l'île Bonaventure, le mont Joli et le village de Percé.



Figure 27

Plus vers le sud, quatre voies publiques – la rue du Cap-Barré, la rue Sainte-Anne, la rue Saint-Michel et la rue de l'Église – forment le noyau villageois, où se trouve l'église de Saint-Michel-de-Percé. La rue Saint-Michel, l'une des plus anciennes voies du site patrimonial, contraste avec les trois autres en présentant des parcelles peu construites. La présence de ces grands terrains témoigne de la division parcellaire originale, puisque jusqu'au début du XX^e siècle, ce secteur était occupé par des champs. D'autres rues du noyau villageois conservent des espaces non construits, comme la rue du Cap-Barré (fig. 27). Dans la portion bâtie de l'anse du Nord, les modestes résidences de pêcheurs sont construites sur des lots étroits et réguliers, tandis que les bâtiments et les équipements agricoles occupent de grandes parcelles irrégulières situées en périphérie du village,



Figure 28

conformément au lotissement en canton. Les parties sud et sud-ouest du secteur de l'anse du Nord sont particularisées par un regroupement de maisons bourgeoises plus cossues, avec une grande marge de recul avant par rapport à la voie publique et avec des marges latérales considérables. Ces résidences, pour la plupart situées à l'ouest de la route 132, sont implantées sur des terrains dotés d'un couvert végétal qui témoigne de la proximité des montagnes boisées. Leurs terrains sont plantés de nombreux arbres isolés qui forment des alignements à certains endroits (fig. 28). Parmi ces résidences se trouve la maison Garneau, située sur la route 132.

Des champs en friche derrière les résidences ou en bordure de la route principale offrent notamment une ouverture vers les caps boisés le long de la mer et vers les versants du mont Blanc. Les terrains bordant le littoral sont, pour leur part, plantés de quelques arbustes

et arbres de faible hauteur préservant ainsi les percées visuelles entre les bâtiments qui donnent sur la mer.

Ce secteur comprend l'ensemble paroissial de Saint-Michel-de-Percé (fig. 29). L'église de Saint-Michel-de-Percé, caractérisée par son parement de pierres, adopte un plan en croix latine se terminant par une abside. Avec son parement, l'église s'intègre au cadre naturel du site patrimonial. Le noyau paroissial catholique comprend aussi un presbytère, bâti de 1892 à 1895, et un cimetière.

Secteur C – Le mont Joli

Cette unité de paysage comprend le secteur du mont Joli, qui surplombe la mer et qui est formé de deux caps, soit le cap Canon et le mont Joli. Elle englobe aussi le rocher Percé, aligné avec la pointe du mont à quelques mètres dans la mer. L'unité de paysage est située entre l'anse du Nord et la baie de Percé. Semblable à une péninsule, elle est entourée par des falaises très abruptes qui empêchent l'accès direct à la mer. Sa localisation centrale, sa proximité avec le rocher Percé ainsi que la richesse de ses percées visuelles et de ses panoramas particularisent ce secteur (fig. 30).

Le mont Joli constitue l'un des premiers lieux de peuplement de Percé. L'église anglicane Christ Church (aujourd'hui disparue) et son cimetière sont aménagés sur le cap Canon au début des années 1820. Au XIX^e siècle,



Figure 30

les terres situées sur les hauteurs du mont Joli sont utilisées à des fins agricoles. Au siècle suivant, dans la foulée de l'essor du tourisme en Gaspésie, le secteur accueille quelques maisons et hôtels de villégiature. L'hôtel de ville de Percé est d'ailleurs situé dans l'ancienne annexe du Perce Rock House.

Deux rues desservent le mont Joli, soit la rue du Mont-Joli et la rue Biard. Alors que la première passe par le cap Canon, la seconde marque la limite entre le mont Joli et le littoral de l'anse du Nord. La rue du Mont-Joli traverse également le mont en plein centre, partageant ainsi le cap en deux parties. Le secteur du mont Joli est aussi caractérisé par la présence de grandes parcelles autrefois utilisées pour l'agriculture, aujourd'hui laissées en friche.

Sur une carte de 1849, le mont Joli est divisé en douze lots à la configuration très irrégulière, en partie due à sa forme triangulaire. De plus, le relief formé d'une pente continue depuis le village jusqu'à la pointe du cap et la présence du massif rocheux dans la partie basse de cette pente ont influencé le lotissement. La plus grande parcelle présentée sur cette carte existe toujours. Elle est occupée par la maison Biard, construite à la fin du XIX^e siècle.



Figure 29

Les lots originaux ont été peu morcelés. Par conséquent, le lotissement datant de plus de 150 ans demeure très perceptible. La préservation des grandes parcelles a contribué à conserver la faible densité du cadre bâti. Ces plaines en friche de faible hauteur mettent en valeur le rocher Percé qui se dresse derrière elles (fig. 31).

Le mont Joli demeure l'un des points d'observation les mieux situés du site patrimonial, puisqu'il permet d'admirer les attraits de ce dernier sur 360 degrés. Cet emplacement offre des percées visuelles et des panoramas exceptionnels. Vers la mer, le cap Barré, le rocher Percé et l'île Bonaventure sont visibles. En direction opposée apparaît l'amphithéâtre naturel composé du village et des montagnes. Le mont Joli se démarque pour ses attraits naturels pittoresques. Son harmonie naturelle s'explique également par le lien indissociable entre la mer, la terre et le milieu bâti qui particularisent le secteur. Parmi les remarquables composantes bâties du mont Joli, le manoir Shearson, la maison Rouge et la maison du Capitaine sont à signaler.



Figure 31

Secteur D – La baie de Percé

Le secteur de la baie de Percé est délimité, au nord, par le secteur de l'anse du Nord; à l'est, par la baie de Percé et le mont Joli; au sud, par les lots longeant la route des Failles; et à l'ouest, par le versant boisé du mont Sainte-Anne.

Cette unité de paysage est un témoin de deux époques aux caractéristiques fort différentes ayant particularisé, à leur façon, l'harmonie naturelle des lieux. Elle porte la

trace des activités de pêche et du tourisme. La baie de Percé est composée essentiellement de la route 132 et de l'environnement qui la borde. En direction du mont Sainte-Anne, quelques parcours d'implantation qui prennent parfois la forme de chemins de terre, tels que la route Valpy, donnent notamment accès à des propriétés ou à de grands espaces verts. Ces parcours sont encadrés d'un couvert végétal composé de forêts et de champs en friche faisant une transition entre la mer, la rue commerciale et le mont Sainte-Anne. Ce milieu de végétation est l'un des seuls conservés au sein de cette unité de paysage.



Figure 32

L'une des plus grandes parcelles du territoire de la baie de Percé est occupée par l'ensemble de la Charles Robin and Company, qui contribue à la valeur emblématique du site patrimonial (fig. 32). Ce lot se trouve dans la partie nord de l'unité de paysage et s'étend depuis la mer jusqu'au pied du mont Sainte-Anne. L'ensemble historique de la

Charles Robin and Company comprend notamment la cantine, la neigère, la saline, le chafaud, le Bell House, le centre administratif, le magasin général et une grange. Le lotissement du reste du secteur semble aléatoire, les lots ayant des formes et des dimensions irrégulières. Plusieurs bâtiments ont leur façade orientée vers la mer, plutôt que vers la route 132. De plus, quelques motels et cabines sont implantés perpendiculairement par rapport à la mer, ce qui a permis la multiplication des bâtiments tout en conservant des percées visuelles.

Puisque le cadre bâti domine ce secteur, les percées visuelles et les panoramas, offerts principalement le long du littoral et sur le quai, sont orientés vers les montagnes (fig. 33) ainsi que vers l'île Bonaventure, le cap Canon et le rocher Percé. Toutefois, certains grands espaces libres de construction laissent des panoramas ouverts sur l'unité de paysage ou sur d'autres éléments remarquables du site patrimonial.



Secteur E – La route d'Irlande **Figure 33**

Cette unité de paysage est délimitée, au nord, par le secteur de la baie de Percé; à l'est, par le secteur du cap Blanc et le littoral; au sud, par les limites du site patrimonial et le secteur du cap Blanc; et à l'ouest, par la route des Failles et les montagnes. Le caractère typiquement rural de ce secteur témoigne de la pratique de l'agriculture, une activité complémentaire pour les pêcheurs gaspésiens (fig. 34). Encore aujourd'hui, il est possible d'observer ces grandes parcelles, autrefois destinées à l'agriculture, au cœur desquelles se trouvent d'humbles maisons, dont la ferme Birmingham. Ces parcelles se trouvent principalement sur le flanc sud de la route d'Irlande. À proximité du mont Sainte-Anne, les lots sont d'une forme très irrégulière en raison de la contrainte imposée par la topographie accidentée du territoire.

En plus de la route d'Irlande qui constitue un parcours d'implantation, l'unité de paysage englobe aussi le tronçon de la route des Failles rattaché à la route 132 (fig. 35).



Figure 34

Cette unité de paysage est caractérisée par la présence de deux ruisseaux. Le ruisseau Flynn et le ruisseau Ferguson partent des sommets des monts Blanc et Sainte-Anne et s'écoulent jusqu'au littoral. La topographie en pente de ce secteur facilite l'écoulement des eaux et offre des vues sur la mer, ce qui a incité les propriétaires à orienter les façades de leur maison vers l'est, perpendiculairement à la route. Ainsi, ce secteur présente une vue en plongée sur plusieurs points de repère du site patrimonial, dont le mont Joli et le rocher Percé. Les courbes de la route d'Irlande révèlent des percées visuelles et des panoramas centrés sur le cap Blanc et l'île Bonaventure. Cette voie permet également de constater la monumentalité du mont Sainte-Anne.



Figure 35

dénivellation particulière de la topographie du cap, dont la côte de la Surprise, qui est un segment marquant du parcours. Le belvédère de cette côte offre des vues exceptionnelles sur l'ensemble du site patrimonial. Le cap Blanc et son avancée vers la mer constituent un point d'observation unique procurant des percées visuelles et des panoramas sur l'île Bonaventure, le rocher Percé, le village de Percé, le mont Sainte-Anne et le mont Blanc. Situé dans ce secteur, le phare du Cap-Blanc, érigé en 1915, s'intègre harmonieusement au cadre naturel.

Secteur G – L'île Bonaventure

Cette unité de paysage englobe toute l'île, qui est située à environ trois kilomètres au large de Percé, devant la baie du même nom (fig. 36).

Au XVII^e siècle, l'île Bonaventure est un poste de pêche plus fréquenté que celui de Percé. Au XIX^e siècle, le développement du commerce de la pêche morutière transforme l'île, où vit une petite communauté de pêcheurs possédant ses propres institutions scolaires et religieuses. Ces familles vivent en autarcie : en plus de la pêche, elles pratiquent l'agriculture pour assurer leur subsistance. L'implantation de la compagnie de pêche Le Boutillier Brothers, en 1845, marque l'âge d'or de l'île Bonaventure.

Le déclin du commerce de la pêche au début du XX^e siècle engendre la désertion progressive des résidents. L'île devient alors une destination de villégiature réputée pour l'unicité de son décor naturel enchanteur.

Aujourd'hui, la vocation principale de l'île Bonaventure est la conservation de son milieu naturel. Elle est fréquentée par plus de 100 000 visiteurs chaque année, qui viennent, entre autres, admirer le spectacle unique qu'offre la plus imposante colonie de fous de Bassan

Secteur F – Le cap Blanc

L'unité de paysage du cap Blanc est délimitée, au nord, par la route d'Irlande; à l'est, par le golfe du Saint-Laurent; au sud, par les limites du site patrimonial; et à l'ouest, par les lots qui bordent la route d'Irlande. Ce secteur, anciennement désigné comme le hameau du Cap-Blanc, a été développé plus tardivement et a d'abord été voué à l'agriculture. Sa vocation, et par conséquent son image, a toutefois changé avec l'accroissement du tourisme de masse à partir du milieu du XX^e siècle, comme c'est le cas pour d'autres secteurs.

Le cap Blanc comprend une seule voie publique, la route 132. Celle-ci suit la



Figure 36

au monde. L'île conserve aussi un important cadre bâti avec 25 maisons, dont 21 ont été restaurées au cours des années 2000 et 2010 par la Sépaq. Ces bâtiments témoignent de l'importance de l'industrie de la pêche, qui a contribué à la définition de l'harmonie naturelle de l'île. Parmi ces bâtiments se trouvent la maison William-Duval, qui a été restaurée en 2010, la maison Le Boutillier et la maison Wall.



Figure 37

L'île Bonaventure a toujours été traversée par une seule voie rectiligne, le chemin du Roy, qui n'a subi aucune modification depuis son aménagement au début du XIX^e siècle. Ce territoire est composé d'une quinzaine de parcelles oblongues le traversant d'est en ouest. Cette orientation découle de la topographie de l'île et présente l'avantage d'offrir un accès direct au golfe à tous les propriétaires. Les grandes parcelles défrichées à l'ouest de l'île offrent des percées visuelles et des panoramas spectaculaires sur le secteur en bordure du littoral, sur la baie

de Percé, sur le village et sur le rocher Percé. L'est de l'île se compose plutôt d'une sapinière à bouleaux blancs, qui couvre la plus grande partie de son territoire. L'île Bonaventure est en soi un point de repère naturel, perceptible de plusieurs points d'observation du site patrimonial.

Secteur H – Les montagnes

Cette unité de paysage englobe principalement le mont Sainte-Anne et le mont Blanc. Ceux-ci sont les symboles suprêmes de la prédominance de la nature, de la beauté et de l'intégrité des paysages de Percé (fig. 37). À la fin du XIX^e siècle, le mont Sainte-Anne reçoit une première vocation en devenant un lieu de pèlerinage dédié à sainte Anne. Un petit sanctuaire lui est consacré au sommet du mont. Au cours du XX^e siècle, le secteur des montagnes, avec les points d'observation qu'il offre sur la région, devient un attrait incontournable pour les touristes. L'unité de paysage est en très grande partie boisée, et son couvert végétal est dominé par une sapinière à bouleaux jaunes.

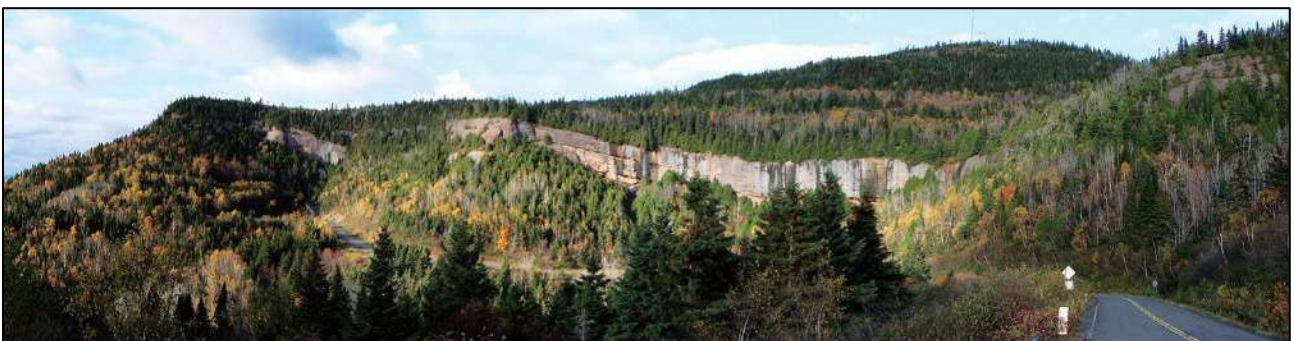


Figure 38

Le secteur des monts comprend trois chemins, soit le chemin du Mont-Sainte-Anne, le chemin du Mont-Blanc et le chemin de la Grotte. Datant de la seconde moitié du XX^e siècle, ces trois voies en terre battue permettent d'accéder, l'été seulement, au sommet

de chacun des monts ainsi qu'à une grotte naturelle située entre les deux. En raison de la topographie accidentée, la division parcellaire des montagnes semble plutôt aléatoire. De plus, aucun bâtiment n'y a été construit, outre le sanctuaire et les installations mises à la disposition des randonneurs.

Grâce aux sentiers aménagés jusqu'à leur sommet, les deux montagnes présentent des panoramas remarquables sur le village situé en contrebas, sur le rocher Percé, sur l'île Bonaventure et sur un vaste paysage maritime. Le mont Sainte-Anne et le mont Blanc sont également des points de repère naturels majestueux avec, respectivement, 375 m et 370 m d'altitude (fig. 38).

Les unités de paysage en bref

Le site patrimonial est défini par huit unités de paysage, soit la mer, l'anse du Nord, le mont Joli, la baie de Percé, la route d'Irlande, le cap Blanc, l'île Bonaventure et le secteur des montagnes.

La mer comprend les portions du golfe du Saint-Laurent situées le long de la rive et des falaises ainsi que la portion entre Percé et l'île Bonaventure. Elle se distingue par son horizontalité qui crée un contraste avec les éléments naturels de différentes hauteurs. La mer procure de remarquables vues changeantes au gré du climat et des saisons.

Le secteur de l'anse du Nord est caractérisé par ses grandes falaises rocheuses qui longent le littoral, dont les Trois Sœurs, le cap Barré et le pic de l'Aurore. Les voies publiques, parfois bordées d'alignements d'arbres et de grands espaces, offrent des vues exceptionnelles sur le secteur, de même qu'un panorama emblématique sur le rocher Percé et l'île Bonaventure.

Le secteur du mont Joli, formé de deux caps surplombant la mer, est caractérisé par de grandes parcelles et une faible densité du cadre bâti qui témoignent de l'occupation agricole au XIX^e siècle. Il est l'un des lieux les plus importants du site patrimonial, en raison, entre autres, de ses attraits naturels pittoresques.

Le secteur de la baie de Percé est composé essentiellement de la route 132 et de l'environnement qui la borde, soit le littoral et quelques propriétés derrière lesquelles de grands espaces verts sont accessibles par des parcours d'implantation. L'une des grandes parcelles de l'anse est occupée par l'ensemble de la Charles Robin and Company, qui contribue à la valeur emblématique du site patrimonial. Ce secteur offre des percées visuelles et des panoramas orientés notamment vers les montagnes, vers l'île Bonaventure, vers le cap Canon et vers le rocher Percé.

Le secteur de la route d'Irlande offre une vue en plongée sur la majorité des points de repère du site patrimonial comme le cap Blanc, le mont Joli, le rocher Percé et l'île Bonaventure. Il permet également de constater la monumentalité du mont Sainte-Anne et de découvrir un espace rural.

Le secteur du cap Blanc offre des vues exceptionnelles sur l'ensemble du site patrimonial, notamment à partir du belvédère formé par la côte de la Surprise. Le phare du Cap-Blanc, situé sur la pointe, contribue à l'harmonie naturelle des lieux.

Le secteur de l'île Bonaventure se caractérise par son décor naturel enchanteur. La présence de grandes parcelles défrichées offre des percées visuelles et des panoramas spectaculaires, notamment sur le secteur ouest de l'île en bordure du littoral, sur la baie de Percé et sur le rocher Percé. L'île Bonaventure est en soi un point de repère naturel perceptible de plusieurs points d'observation du site patrimonial.

Le secteur des montagnes se distingue par sa prédominance et l'intégrité de son harmonie naturelle. Les deux monts, grâce aux sentiers aménagés jusqu'à leur sommet, présentent des panoramas remarquables sur le village situé en contrebas, sur le rocher Percé, sur l'île Bonaventure et sur un vaste paysage maritime. Le mont Sainte-Anne et le mont Blanc sont également des points de repère naturels majestueux avec, respectivement, 375 m et 370 m d'altitude. Ils offrent des vues remarquables sur le site patrimonial et constituent des attraits incontournables.

LE PATRIMOINE ARCHEOLOGIQUE

Le patrimoine archéologique comprend d'abord les sites inscrits à l'*Inventaire des sites archéologiques du Québec* (ISAQ) qui témoignent de l'occupation humaine du territoire et qui permettent d'en comprendre l'histoire, la préhistoire et le contexte culturel. L'archéologie tente de reconstituer le passé en étudiant les vestiges matériels préservés dans le sol jusqu'à aujourd'hui et découverts dans les couches successives qui correspondent à diverses périodes d'occupation humaine. Le patrimoine archéologique comprend aussi le potentiel archéologique toujours enfoui dans le sol, qui pourrait être découvert si des travaux d'excavation étaient effectués à l'intérieur du site patrimonial déclaré.

Les caractéristiques du patrimoine archéologique sont liées à la valeur emblématique.

LES PARTICULARITÉS DU SITE PATRIMONIAL

Cinq sites sont inscrits à l'ISAQ (fig. 40). Ceux-ci reflètent l'histoire de l'occupation amérindienne et euroquébécoise du territoire qui remonte à au moins 2000 ans AA. Ils sont d'importants témoins des activités liées aux postes de pêche et des débuts de la colonisation du territoire.

Quatre des cinq sites archéologiques sont situés sur la côte ouest de l'île Bonaventure. Trois d'entre eux sont directement associés aux établissements de pêche à la morue de la compagnie Le Boutillier Brothers (fig. 41), installée à l'île Bonaventure entre 1845 et 1926. D'abord, le site du Poste de pêche de Cove Beach (DdDb-1), qui correspond au secteur de l'anse à Butler (anciennement appelé Cove Beach). Ce site, aujourd'hui aussi nommé « le paysage Le Boutillier », représente le principal emplacement de la compagnie. Elle y avait établi ses plus importantes installations de production, en plus d'y tenir des activités commerciales et domestiques.

Le site archéologique du Poste de pêche de Middle Room (DdDb-2) constitue le second poste en importance : un chafaud, un entrepôt, des cantines et quelques maisons de pêcheurs y étaient érigés. La maison des Pêcheurs est un des seuls témoins toujours présent dans ce secteur. Le site archéologique du Poste de la baie des Moutons (DcDb-1) correspond au troisième emplacement de la compagnie Le Boutillier Brothers. Ce lieu était composé d'installations plus rudimentaires que les précédents.



Figure 41

Le quatrième site archéologique de l'île Bonaventure, situé au sud de celle-ci, est le site du Poste de pêche de la baie des Marigaux (DcDb-2). La présence d'une plage sur le littoral sud de l'île pourrait avoir facilité l'accès à cette partie du territoire.

Enfin, le cinquième site archéologique présent dans les limites du site patrimonial de Percé est le Site historique Charles-Robin (DdDb-4), situé dans le secteur de la baie de Percé. Ce dernier comprend le complexe Charles-Robin avec ses quatre bâtiments : la cantine, la neigère, la saline et le chafaud, ainsi qu'un parc à proximité.

Les interventions archéologiques sur le territoire ont principalement été faites lors de projets d'aménagement. Plus de 300 interventions de sondage ont notamment été effectuées sur ces sites archéologiques. La majorité des vestiges et des artefacts ont été mis au jour à la surface du sol.

Les cinq sites archéologiques sont associés aux activités et aux installations de pêche, auxquelles s'ajoutent des fonctions domestiques, commerciales et institutionnelles. Certaines interventions archéologiques ont mis au jour plusieurs vestiges d'habitations ou de campements saisonniers. Sur le site du Poste de la baie des Moutons, plus de 25 vestiges d'habitations ont été recensés, dont les fondations des quatre murs de l'école-chapelle construite en 1921. Ces vestiges d'anciens bâtiments aident notamment à établir avec plus de précision l'organisation de l'espace dans ces postes de pêches, où coexistent une aire de travail et une aire d'habitation dans un périmètre restreint.

Pour l'ensemble des sites archéologiques, les principaux artefacts repérés sont des pièces fragmentaires de céramique euroquébécoise, des morceaux de verre ainsi que des pièces de métal; et ils sont liés aux installations de pêche et aux activités domestiques. Des tessons de bouteilles, des fragments d'assiettes, des fragments de vaisselle en Pearlware (1780-1840) et en terre cuite fine blanche, des clous en fer forgé et quelques fragments de briques rouges ont aussi été repérés sur les sites du Poste de pêche de Cove Beach, du Poste de pêche de la baie des Moutons et du Poste de pêche Charles-Robin.

Ces artefacts nous renseignent particulièrement sur le mode de vie des premiers habitants et sur l'histoire quotidienne des pêcheurs. Quelques artefacts ont aussi confirmé une occupation amérindienne des lieux avant l'arrivée des Européens. Par exemple, sur le site du Poste de pêche de Cove Beach, un fragment de pierre travaillée antérieur au XVI^e siècle a été mis au jour. Des sondages au Poste de pêche de la baie des Moutons ont aussi permis la découverte d'un campement amérindien saisonnier. Pour les sites archéologiques situés sur l'île Bonaventure, les artefacts sont des indices révélateurs d'un abandon à la suite d'une occupation consécutive des lieux du début du XIX^e siècle jusqu'au XX^e siècle.

Le potentiel archéologique

Les interventions menées jusqu'à présent ont permis de mettre au jour des vestiges matériels significatifs pour l'histoire du site patrimonial. Il s'agit seulement d'une fraction de l'ensemble des traces d'occupations anciennes que le sous-sol de ce territoire peut contenir. Puisque le site patrimonial est fréquenté depuis longtemps, les traces des époques antérieures sont en position secondaire ou même tertiaire. Ainsi, les couches secondaires et tertiaires du sol pourraient contenir d'importants témoins de l'époque précédant l'établissement des postes de pêche à partir du XVIII^e siècle, notamment de celle avant l'incendie des quartiers d'été du seigneur Denys de la Ronde à Percé en 1690.

De plus, les secteurs de l'anse du Nord, de la baie de Percé et de l'île Bonaventure ont connu une occupation intensive dès le XVII^e siècle, en raison de leur situation en bordure du golfe du Saint-Laurent. Il subsiste de nos jours des vestiges et des bâtiments liés aux activités de pêche, ainsi qu'aux fonctions domestiques, commerciales et institutionnelles. L'ensemble le plus spectaculaire est celui de la Charles Robin and Company, dont plusieurs constructions sont encore présentes dans le site patrimonial.

La situation géographique du site, un territoire facilement accessible, peut également avoir influencé le passage de groupes amérindiens. Par conséquent, ces endroits possèdent un haut potentiel archéologique. En plus des deux anses, les zones à proximité des ruisseaux sont aussi des lieux avec un potentiel archéologique considérable.

Le patrimoine archéologique en bref

Le site patrimonial compte cinq sites inscrits à l'ISAQ, dont quatre sont situés sur l'île Bonaventure.

Les sites archéologiques reflètent l'histoire de l'occupation amérindienne et euroquébécoise du territoire qui remonte à au moins 2000 ans AA. De plus, ils témoignent de l'importance des activités liées aux postes de pêche et aux débuts de la colonisation du territoire.

Les principaux artefacts repérés sont des pièces fragmentaires de céramique euroquébécoise, des morceaux de verre ainsi que des pièces de métal, et ils sont liés aux installations de pêche et aux activités domestiques.

Plusieurs secteurs du site patrimonial possèdent un haut potentiel archéologique, dont les secteurs de l'anse du Nord, de la baie de Percé et de l'île Bonaventure. Ces secteurs ont connu une occupation intensive dès le XVII^e siècle, en raison de leur situation en bordure du golfe du Saint-Laurent.

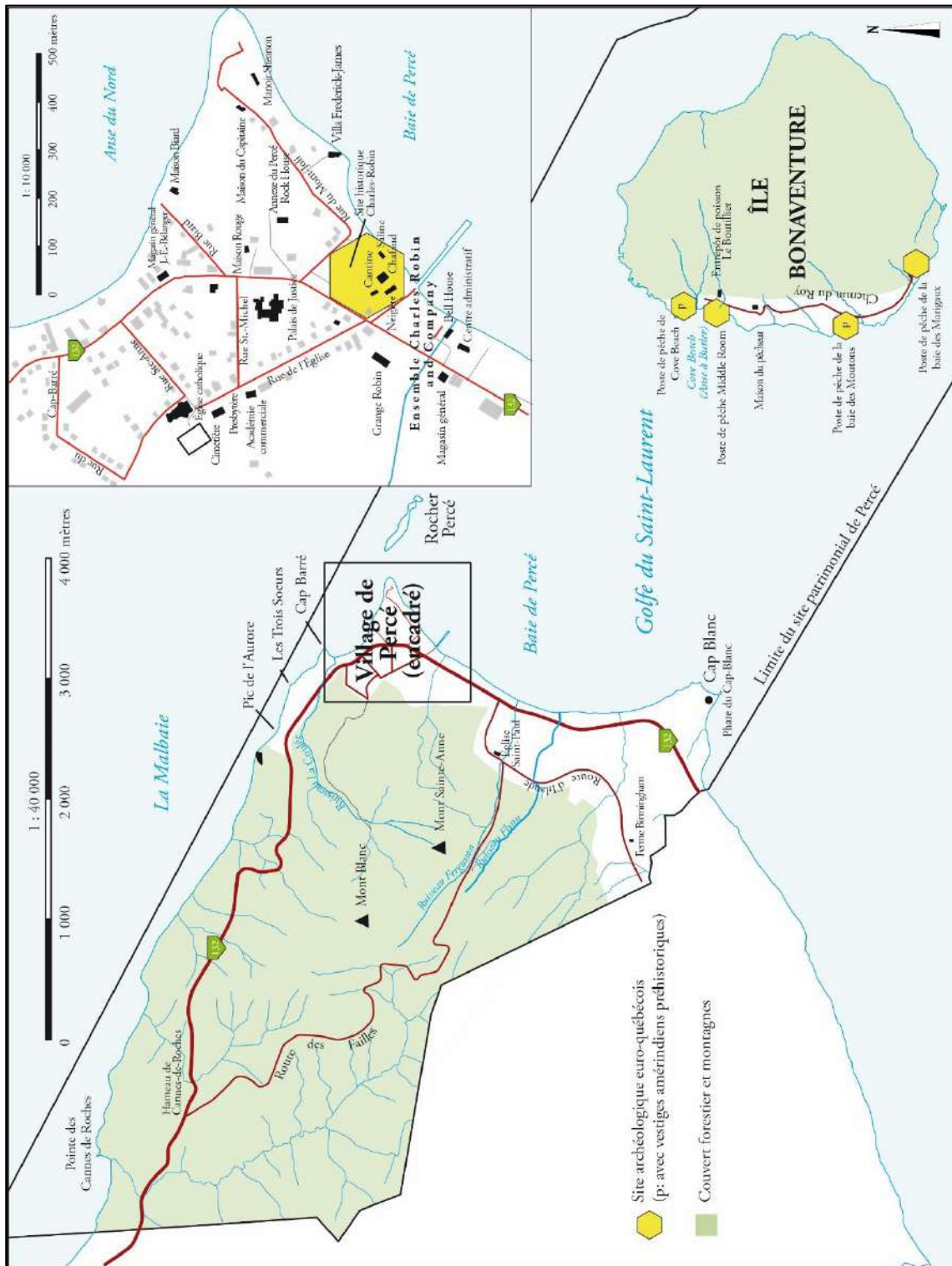


Figure 40



ORIENTATIONS POUR LA PROTECTION, LA MISE EN VALEUR ET LA TRANSMISSION

Cette section présente les orientations du ministre en vue de la préservation, de la réhabilitation et, le cas échéant, de la mise en valeur du site patrimonial. Rappelons que la Loi sur le patrimoine culturel utilise le concept d'orientation plutôt que celui d'exigence, de norme ou de critère afin de respecter la nature discrétionnaire du pouvoir du ministre et de conserver un degré suffisant d'ouverture quant aux demandes qui pourraient lui être adressées. Deux types d'orientation sont présentés, soit des orientations s'appliquant à tous les types d'intervention ainsi que des orientations générales et particulières s'appliquant à l'ensemble du site patrimonial.

ORIENTATIONS S'APPLIQUANT À TOUS LES TYPES D'INTERVENTION

Le plan de conservation repose sur trois orientations s'appliquant à tous les types d'intervention. Elles guideront l'analyse des demandes d'autorisation conformément aux articles 64 et 65 de la Loi sur le patrimoine culturel. Les orientations constituent donc un guide et ne s'imposent pas systématiquement dans tous les cas. En raison de leur portée générale, elles visent l'ensemble des caractéristiques du territoire.

PRÉSERVER LES VALEURS PATRIMONIALES DU SITE PATRIMONIAL

Les valeurs patrimoniales contribuent à révéler l'identité et la spécificité d'un territoire, et elles s'incarnent dans des caractéristiques qui concernent les composantes d'un lieu. Il importe donc de les préserver afin d'assurer la pérennité du patrimoine culturel et sa transmission aux générations futures. L'objectif poursuivi par le ministre, en ce qui a trait à l'application de la Loi, est la protection et la mise en valeur du site patrimonial. Dans cette perspective, chaque geste peut avoir une incidence et mérite une attention particulière.

PRIVILÉGIER LE TRAITEMENT MINIMAL

Les interventions dans le site patrimonial visent en général des objectifs légitimes, notamment celui d'assurer la pérennité d'un bâtiment ou d'un site. Cependant, ces interventions peuvent porter atteinte aux valeurs du site patrimonial; c'est pourquoi le principe du traitement minimal doit être privilégié autant que possible. Cette orientation s'appuie sur une hiérarchisation des traitements envisageables dans le site patrimonial. Il peut s'agir de préservation, de réhabilitation ou de mise en valeur. Ces traitements, qui impliquent des actions différentes, ont un effet plus ou moins important sur les valeurs patrimoniales du territoire ou de l'objet visé. Il convient de choisir l'intervention ayant le moins de répercussions sur les valeurs patrimoniales.

ASSURER LA CONTINUITÉ À TRAVERS LES CHANGEMENTS

Un site patrimonial constitue le témoignage de différentes époques. Afin de préserver les composantes significatives de chacune de ces époques tout en maintenant la vitalité du territoire et son utilisation contemporaine, il importe d'inscrire les interventions dans un esprit de continuité et de cohérence avec les caractéristiques du site patrimonial.

ORIENTATIONS GÉNÉRALES ET PARTICULIÈRES

LE CADRE NATUREL

ORIENTATION GÉNÉRALE

1. Préserver les caractéristiques du cadre naturel, notamment celles rattachées à la topographie, à la géologie, à l'hydrographie et à la végétation.

ORIENTATIONS PARTICULIÈRES

La topographie et la géologie

2. Favoriser le respect des limites naturelles que sont les crêtes montagneuses et les falaises situées sur le littoral afin de préserver les silhouettes multiples et fort accidentées du site patrimonial.
3. Favoriser la protection des affleurements rocheux.
4. Favoriser la conservation de la topographie naturelle en minimisant les remaniements de sol et les nivellements (remblais et déblais) qui en modifient le relief. Ne pas favoriser la création de talus artificiels ni l'utilisation d'éléments ornementaux en béton tels que des murs de soutènement.

L'hydrographie

5. Favoriser la protection du lien étroit, tant visuel que physique, entre le golfe du Saint-Laurent et les établissements humains.
6. Favoriser la conservation des accès publics au littoral, aux anses, aux baies et aux ruisseaux du site patrimonial.

La végétation

7. Favoriser la protection des zones boisées sur les flancs du mont Sainte-Anne et du mont Blanc ainsi que sur l'île Bonaventure.
8. Favoriser l'entretien des arbres afin de maintenir les qualités visuelles du site patrimonial.
9. Dans les secteurs urbanisés, privilégier le remplacement d'un arbre qui doit être abattu par un arbre d'une essence indigène compatible lorsque la situation le permet et que le remplacement ne compromet pas une percée visuelle ou un panorama.
10. Favoriser l'utilisation de plantes indigènes dans les aménagements paysagers.
11. Pour les travaux de dégagement de la végétation à proximité des lignes électriques par Hydro-Québec ou ses mandataires en vue d'assurer la sécurité publique, viser le respect des caractéristiques du cadre naturel.

LES QUALITES VISUELLES

ORIENTATION GÉNÉRALE

12. Protéger les caractéristiques des qualités visuelles du site patrimonial, parce qu'elles contribuent à son caractère pittoresque et paysager.

ORIENTATIONS PARTICULIÈRES

13. Favoriser la protection des points d'observation⁴, dont les caps, les monts, les routes et le quai, ainsi que la protection de leur accès, en privilégiant des aménagements qui permettent d'admirer les percées visuelles et les panoramas.
14. Favoriser l'entretien des belvédères existants.
15. Favoriser la conservation des percées visuelles et des panoramas qui s'ouvrent, notamment, sur les monts Sainte-Anne et Blanc, sur le rocher Percé, sur l'île Bonaventure et sur les falaises.
16. Pour le secteur du centre religieux et institutionnel, favoriser la préservation des liens visuels et physiques entre les composantes de l'ensemble paroissial catholique, soit l'église, le presbytère et le cimetière.
17. Privilégier des projets de construction, d'agrandissement ou d'aménagement n'obstruant pas les percées visuelles et les panoramas significatifs.
18. Privilégier des projets de construction, d'agrandissement ou d'aménagement ne mettant pas en péril la visibilité des principaux points de repère du site patrimonial, dont le rocher Percé, l'île Bonaventure et les monts Sainte-Anne et Blanc.
19. Ne pas privilégier l'installation d'antennes de télécommunication et d'éoliennes. S'il y a installation de telles structures, minimiser leur effet visuel sur l'amphithéâtre naturel en favorisant, notamment, les secteurs moins visibles des monts Sainte-Anne et Blanc.
20. Favoriser des dispositifs d'éclairage prenant en compte le caractère naturel du site patrimonial, notamment en essayant de minimiser leur effet sur les paysages nocturnes.

L'affichage

21. Assurer la compatibilité de l'affichage avec le caractère du site patrimonial, notamment en favorisant un affichage de petit gabarit.
22. Privilégier un affichage n'obstruant pas un point de repère, une percée visuelle ou un panorama révélateur.
23. Utiliser un affichage de qualité et d'apparence soignée pour l'ensemble de l'enseigne, y compris le graphisme et le lettrage.
24. Utiliser une structure de support de qualité s'harmonisant avec l'enseigne.
25. Privilégier les types d'enseignes suivants : enseigne sur le terrain, sur deux poteaux ou en potence; enseigne sur le bâtiment, à plat sur l'une des façades, en bois ou avec lettrage en appliqué; enseigne de type lettrage et logo en vitrine. Ces types d'enseignes sont préférables aux enseignes pivotantes ou rotatives; aux enseignes sur pylône; aux enseignes gonflables; aux enseignes lumineuses, notamment de

⁴ Les points d'observation identifiés dans le plan de conservation sont situés dans des espaces publics, car il importe de respecter les propriétés privées et de ne pas inciter les gens à y accéder.

type rétro éclairé et à néon; aux enseignes sur les toitures; au lettrage, à l'exception du lettrage en vitrine.

26. Les enseignes à plat sur le bâtiment ne devraient pas être apposées plus haut que le rez-de-chaussée.

LES UNITES DE PAYSAGE

ORIENTATIONS GÉNÉRALES

27. Préserver les caractéristiques propres à chaque unité de paysage afin de maintenir leurs distinctions.
28. Favoriser la concentration des nouvelles constructions sur les rues existantes du noyau villageois ou sur de nouveaux parcours permettant sa consolidation. Les nouvelles constructions ne devraient pas empiéter sur les flancs boisés du mont Sainte-Anne et du mont Blanc.
29. Favoriser la conservation et la mise en valeur des caractéristiques du réseau viaire et du système parcellaire du site patrimonial.
30. Favoriser la préservation et la restauration des bâtiments anciens du site patrimonial contribuant à son harmonie naturelle.
31. Lorsqu'il y a démonstration de la validité et de la pertinence de l'intervention, notamment au regard de la santé et de la sécurité des occupants et de la sécurité publique, recourir de manière exceptionnelle à la démolition d'un bâtiment ancien.

ORIENTATIONS PARTICULIÈRES

32. Favoriser l'enfouissement des réseaux électriques et de télécommunication dans les principaux secteurs, tels que le centre religieux et institutionnel, le mont Joli et la baie de Percé, ou à l'ouverture d'une nouvelle rue commerciale, sans nuire au patrimoine archéologique.
33. Minimiser l'effet visuel du mobilier d'utilité publique comme les boîtiers techniques et les installations de gaz naturel, notamment par le choix de leur emplacement et par des aménagements paysagers soignés.
34. Minimiser l'effet visuel des stationnements par des aménagements paysagers ou par le choix de leur situation.
35. Ne pas favoriser l'installation d'écran visuel pour délimiter les propriétés afin de protéger les qualités visuelles. Si l'on désire délimiter les propriétés, favoriser des clôtures basses en bois ou l'utilisation de végétation de faible hauteur.

L'aménagement paysager

36. Privilégier les aménagements paysagers sobres et de qualité, intégrant des plantes indigènes, qui s'inspirent du caractère naturel du site patrimonial.
37. Ne pas favoriser l'artificialisation des terrains privés par des aménagements urbains ou suburbains incompatibles avec le caractère naturel du site patrimonial.
38. Favoriser les aménagements paysagers de qualité pour les espaces publics, notamment en bordure de la route 132.

Le réseau viaire

39. Favoriser la conservation des caractéristiques de la route 132, notamment sa sinuosité imposée par la topographie.

40. Privilégier le maintien des caractéristiques de la route des Failles comme seule voie de contournement du village de Percé et comme route panoramique.
41. Ne pas favoriser l'ouverture de nouveaux parcours, à l'exception de ceux nécessaires à la consolidation du réseau viaire du noyau villageois, notamment à des fins commerciales, récréatives et résidentielles.
42. Privilégier le respect du relief naturel et des caractéristiques du réseau viaire existant lors de l'ouverture de nouveaux parcours. Ces nouveaux parcours devraient être de faible largeur et rejoindre les parcours existants.

Le système parcellaire

43. Favoriser le respect des caractéristiques du cadastre original de Percé et de l'île Bonaventure (parcellaire irrégulier quant aux proportions, dimensions et orientations).
44. Favoriser la protection des grandes parcelles des secteurs du mont Joli et de la route d'Irlande.
45. Lors d'opération cadastrale, favoriser des lots ayant des dimensions et des proportions comparables à celles du milieu d'insertion.

Le cadre bâti

46. Favoriser le respect des caractéristiques de l'époque de construction en privilégiant la cohérence architecturale.

Bâtiments anciens s'intégrant de façon respectueuse au cadre naturel du site patrimonial, notamment ceux de l'île Bonaventure, du mont Joli et du noyau villageois

47. Éviter l'accumulation de modifications ponctuelles qui efface le caractère pittoresque des bâtiments anciens.
48. Favoriser l'utilisation de matériaux naturels (notamment le bois) compatibles avec l'époque de construction du bâtiment lorsqu'il y a une intervention sur une de ses composantes architecturales (les murs extérieurs, les toitures et leurs composantes, les éléments en saillie et l'ornementation).
49. Ne pas favoriser l'installation de panneaux solaires sur un bâtiment ancien.
50. Protéger les dépendances et les bâtiments secondaires anciens.

L'implantation

51. Favoriser le respect du rapport traditionnel des bâtiments avec leur terrain, notamment en conservant les marges avant et latérales.
52. Privilégier le maintien de l'exhaussement traditionnel des bâtiments par rapport au sol.
53. Privilégier le maintien des bâtiments à leur emplacement d'origine au lieu de les déplacer sur leur terrain.

Les murs extérieurs

54. Privilégier la conservation des parements faits de matériaux naturels, dont le bardeau de bois et la planche.
55. Favoriser la conservation des éléments de transition, dont les planches de rive et les planches cornières.

56. Privilégier les parements faits de matériaux naturels plutôt que les parements comme le vinyle; le béton; les autres matériaux composites et synthétiques imitant le bois; la tôle peinte ou profilée en usine; l'aluminium émaillé; la maçonnerie de briques de béton ou de pierres reconstituées; la maçonnerie sans mortier; et le crépi en acrylique.

Les ouvertures (portes et fenêtres)

57. Privilégier la préservation des ouvertures anciennes.
58. Pour le remplacement des ouvertures, privilégier le respect des caractéristiques des ouvertures anciennes, dont leur localisation, leurs dimensions et leurs proportions.
59. Ne pas favoriser la simulation de « faux carreaux » lors du remplacement des fenêtres.
60. Favoriser la conservation des impostes et des chambranles ou, s'ils ont disparu, favoriser leur restauration telle qu'à l'origine.

Les toitures et leurs composantes

61. Favoriser la conservation de la pente originale des toitures, notamment en évitant les surhaussements.
62. Privilégier l'utilisation de matériaux de couverture traditionnels, dont le bardeau de bois et la tôle.

La peinture, la teinture et le choix des couleurs

63. Favoriser l'utilisation des couleurs respectant celles traditionnellement présentes dans le site patrimonial de Percé et contribuant à son pittoresque.
64. Favoriser la couleur naturelle des matériaux pour les couvertures. Favoriser des couleurs foncées pour les couvertures qui doivent être peintes.

Pour les autres bâtiments

65. Favoriser le remplacement des matériaux (parement, couverture, ouvertures) par des matériaux tenant compte des caractéristiques associées au type et à l'âge du bâtiment et par des matériaux compatibles avec son environnement immédiat.
66. Favoriser l'utilisation d'un maximum de deux types de parements sur l'ensemble du bâtiment et d'un seul type par façade.
67. Ne pas favoriser les parements en vinyle, en pierres reconstituées, en briques de béton ou de calcite, en briques sans mortier, avec des composantes à base de plastique imitant la maçonnerie, en béton, en tôle peinte ou profilée en usine, en aluminium émaillé.
68. Favoriser l'utilisation d'un seul type de matériau de couverture sur l'ensemble du bâtiment.

Pour l'agrandissement d'un bâtiment

69. Viser la compatibilité de l'agrandissement avec le bâtiment existant en tenant compte de l'implantation, du volume et du traitement architectural.
70. Le bâtiment agrandi devrait conserver des dimensions similaires à celles des bâtiments anciens de son environnement immédiat.

L'implantation

71. Respecter le relief du terrain et éviter notamment de dégager excessivement les fondations et de créer des remblais et des déblais qui modifieraient la relation entre le bâtiment et son terrain ou qui ne s'harmoniseraient pas avec les terrains voisins. Il est préférable d'asseoir l'agrandissement au sol plutôt que de le remblayer pour dissimuler des fondations présentant un surhaussement accentué.

Le volume

72. Maintenir la préséance du volume du bâtiment original sur celui de l'agrandissement.
73. Harmoniser l'agrandissement avec le volume du bâtiment existant afin d'éviter la complexification du volume.
74. Ne pas favoriser le surhaussement d'un bâtiment.

Le traitement architectural

75. Favoriser la compatibilité du traitement architectural de l'agrandissement avec les composantes du bâtiment existant afin d'assurer une cohérence visuelle.
76. Ne pas favoriser les parements en vinyle, en pierres reconstituées, en briques de béton ou de calcite, en briques sans mortier, avec des composantes à base de plastique imitant la maçonnerie, en béton, en tôle peinte ou profilée en usine, en aluminium émaillé.

Pour les nouvelles constructions

77. Favoriser une nouvelle construction qui s'inspire des caractéristiques du milieu d'insertion et qui contribue à la continuité visuelle du cadre bâti, sans toutefois imiter les bâtiments existants, de manière à affirmer son époque de construction. Ne pas favoriser les constructions en hauteur afin de s'assurer de la compatibilité des nouvelles constructions avec les anciennes constructions présentes dans le site patrimonial, lesquelles ont généralement un étage et demi ou deux étages.
78. Favoriser la construction d'un bâtiment domestique s'inspirant des caractéristiques du bâtiment auquel il se rapporte.

L'implantation

79. Respecter le relief du terrain et éviter notamment de dégager excessivement les fondations et de créer des remblais et des déblais qui modifieraient le niveau du sol existant. Il est préférable d'asseoir le nouveau bâtiment au sol plutôt que de le remblayer pour dissimuler un surhaussement accentué.
80. Favoriser une implantation de la façade principale comparable à celle des bâtiments voisins, en respectant l'alignement ainsi que les marges latérales et arrière.
81. Ne pas favoriser les constructions dans les pentes abruptes.

Le volume

82. Privilégier des volumes semblables à ceux des bâtiments anciens du milieu d'insertion.
83. Privilégier un volume et une hauteur qui ne dépassent pas la moyenne des bâtiments anciens du milieu d'insertion.

- 84. Privilégier un pourcentage d'occupation du sol équivalent à celui des bâtiments anciens du secteur d'implantation de la nouvelle construction.
- 85. Privilégier l'utilisation de plans simples, dont des plans carrés, rectangulaires, en « L » ou en « T », sans décroché ni retrait.
- 86. Utiliser des toitures aux formes simples, sans décroché ni tourelle, qui sont compatibles avec celles des bâtiments anciens présents dans le milieu d'insertion.

Le traitement architectural

- 87. Privilégier un traitement architectural compatible avec les bâtiments anciens du milieu d'insertion en ce qui concerne notamment le parement, les ouvertures, les éléments en saillie et l'ornementation.
- 88. Privilégier l'utilisation de parements faits de matériaux naturels qui sont compatibles avec les bâtiments anciens du milieu d'insertion (parement léger horizontal).
- 89. Favoriser l'utilisation d'un maximum de deux types de parements sur l'ensemble du bâtiment et d'un seul type par façade.
- 90. Ne pas favoriser les parements en vinyle, en pierres reconstituées, en briques de béton ou de calcite, en briques sans mortier, avec des composantes à base de plastique imitant la maçonnerie, en béton, en tôle peinte ou profilée en usine, en aluminium émaillé.
- 91. Favoriser l'utilisation d'un seul type de matériau de couverture sur l'ensemble du bâtiment.

LE PATRIMOINE ARCHEOLOGIQUE

ORIENTATIONS GÉNÉRALES

- 92. Protéger le patrimoine archéologique.
- 93. Privilégier une approche d'archéologie préventive dans les secteurs qui ont un potentiel archéologique démontré.
- 94. Favoriser la conservation *in situ* des vestiges significatifs.

ORIENTATIONS PARTICULIÈRES

Pour les excavations dans les sites inscrits à l'Inventaire des sites archéologiques du Québec

- 95. Ne pas favoriser l'exécution de travaux d'excavation là où se trouvent des sites inscrits à l'Inventaire des sites archéologiques du Québec.
- 96. Si une excavation doit être faite, privilégier des interventions minimales pour protéger l'intégrité du site et minimiser les perturbations du sol.
- 97. Lors d'une excavation, prévoir une intervention archéologique conséquente avec la nature du site.

Pour les excavations dans les secteurs possédant un potentiel archéologique

- 98. Privilégier une intervention archéologique préalable aux travaux d'excavation ou lors de ceux-ci, selon la nature de l'intervention à faire.
- 99. Adapter l'intervention archéologique en fonction du potentiel de découverte archéologique et de l'importance de ce potentiel.

LA MISE EN VALEUR

ORIENTATION GÉNÉRALE

100. Favoriser les projets mettant en valeur l'harmonie naturelle du site patrimonial.

ORIENTATIONS PARTICULIÈRES

101. Favoriser la mise en valeur des accès publics au littoral, aux anses, aux baies et aux ruisseaux du site patrimonial. L'accès au littoral pourrait passer, notamment, par la création de traverses et de sentiers pour les piétons.
102. Favoriser la mise en valeur des accès publics ou la création de sentiers donnant accès aux grands espaces naturels au mont Sainte-Anne et au mont Blanc.
103. Favoriser la création de belvédères permettant d'admirer les points de repère significatifs du site patrimonial.
104. Favoriser la mise en valeur des affleurements rocheux des falaises ainsi que des phénomènes géologiques propres au site patrimonial.
105. Privilégier un mobilier urbain, comme des lampadaires, des bancs et des poubelles, de qualité et compatible avec le contexte patrimonial, particulièrement en bordure de la route 132.
106. Privilégier l'installation de panneaux d'interprétation discrets, d'apparence soignée et compatibles avec le contexte patrimonial du site.
107. Favoriser la conservation du patrimoine archéologique *in situ* et sa mise en valeur dans les projets d'aménagement. Cette mise en valeur pourrait prendre des formes variées comme le rappel de la présence de vestiges importants par le marquage au sol, l'intégration des vestiges dans des projets immobiliers ou encore l'installation de panneaux d'interprétation.

GLOSSAIRE

Cadre bâti

Le cadre bâti regroupe tout bâtiment, principal ou secondaire, pouvant abriter des hommes, des animaux ou des objets, de même que les activités qui y sont reliées. Ces activités, qui peuvent être de nature agricole, résidentielle, commerciale, industrielle ou institutionnelle, influencent directement le type de bâti, son implantation, son volume et son traitement architectural.

Cadre naturel

Le cadre naturel d'un lieu rassemble les éléments et les phénomènes physiques qui le composent. Il est notamment constitué des caractéristiques topographiques, hydrographiques, géographiques et végétales qui définissent le territoire.

Panorama

Le panorama est une vue large. Il offre une vision plus globale que la percée visuelle.

Parcours de raccordement

Le parcours de raccordement est une voie de circulation qui relie deux autres voies, dont des parcours directeurs et des parcours d'implantation. Ses parois sont généralement peu construites, car ce type de parcours n'est pas destiné à l'implantation de bâtiments. Le parcours de raccordement fait partie du réseau viaire.

Parcours d'implantation

Le parcours d'implantation, par opposition au parcours directeur, est une voie de circulation aménagée spécifiquement pour accueillir des lotissements. Il s'agit habituellement d'une voie rectiligne, dont les parcelles réparties de chaque côté sont destinées à accueillir des maisons individuelles. Le parcours d'implantation fait partie du réseau viaire.

Parcours directeur

Le parcours directeur (parcours mère ou parcours fondateur) est une voie de circulation qui relie les premiers lieux d'occupation d'un territoire. Il est habituellement parmi les plus anciennes voies de circulation du site patrimonial et précède l'établissement du bâti. Le parcours directeur joue parfois le rôle de parcours d'implantation. Il fait partie du réseau viaire.

Patrimoine archéologique

Le patrimoine archéologique est l'ensemble des biens et des sites archéologiques qui témoignent de l'occupation humaine préhistorique ou historique du territoire.

Plan de conservation

Le plan de conservation est un document dans lequel le ministre de la Culture et des Communications présente ses orientations en vue de la préservation, de la réhabilitation et, le cas échéant, de la mise en valeur d'un immeuble patrimonial classé ou d'un site patrimonial classé ou déclaré en fonction de sa valeur patrimoniale et de ses éléments caractéristiques.

Percée visuelle

Une percée visuelle est une vue cadrée par des éléments naturels ou bâtis.

Point d'observation

Le point d'observation est un endroit d'où l'on jouit d'une vue intéressante.

Potentiel archéologique

Par opposition au patrimoine archéologique connu, le potentiel archéologique représente ce qui pourrait être découvert.

Qualités visuelles

Les qualités visuelles du site patrimonial résultent de l'interrelation de facteurs naturels et humains. Elles comprennent notamment les points d'observation, les percées visuelles et les panoramas ainsi que les points de repère.

Réseau viaire

Le réseau viaire correspond au système des voies et des espaces libres permettant la circulation ainsi que leurs aires de stationnement. Le réseau viaire se compose de différents types de parcours, dont le parcours directeur (parcours mère ou parcours fondateur), le parcours d'implantation et le parcours de raccordement.

Site patrimonial déclaré

Au sens de la Loi sur le patrimoine culturel, un site patrimonial déclaré par le gouvernement est un territoire qui présente un intérêt pour sa valeur archéologique, architecturale, artistique, emblématique, ethnologique, historique, identitaire, paysagère, scientifique, urbanistique ou technologique.

Système parcellaire

Le système parcellaire résulte du découpage du territoire, généralement par lotissement. Les lots, pouvant aussi être désignés sous le terme de propriétés foncières, d'unités foncières ou de parcelles, se caractérisent notamment par leurs dimensions, leurs proportions et leur orientation.

Traitement architectural

Le traitement architectural désigne l'habillage d'un bâtiment. Il correspond au parement, à la couverture, aux ouvertures et à l'ornementation.

Unités de paysage

Les unités de paysage sont des portions de territoire caractérisées par une organisation récurrente des composantes naturelles (cadre naturel) et humanisées (réseau viaire, système parcellaire, cadre bâti) qui lui sont propres.

Volume

Le volume renvoie à la forme d'un bâtiment. Il se définit par trois éléments principaux : le plan, l'élévation et la forme du toit.

LISTE DES ILLUSTRATIONS

Page couverture :

Complexe Le Bouthillier, île Bonaventure,

© Parc national de l'Île-Bonaventure-et-du-Rocher-Percé.

Page « Introduction » :

Vue du mont Joli,

Sylvain Lizotte 2015, © Ministère de la Culture et des Communications.

Page « Survol du site patrimonial » :

Vue de l'anse du Nord,

Sylvain Lizotte 2015, © Ministère de la Culture et des Communications.

Page « Présentation du site patrimonial » :

Vue du mont Sainte-Anne et du mont Blanc,

Sylvain Lizotte 2015, © Ministère de la Culture et des Communications.

Page « Orientations pour la protection, la mise en valeur et la transmission » :

Vue du rocher Percé,

Sylvain Lizotte 2015, © Ministère de la Culture et des Communications.

Figure 1 :

Vue de Percé,

Sylvain Lizotte 2015, © Ministère de la Culture et des Communications.

Figure 2 :

Déchargement de la morue, plage à Percé, QC, vers 1925,

© Musée McCord, MP-0000.25.609.

Figure 3 :

Plan of the fishing town of Percee. Surveyed in 1846, Frederick William Blaiklock,

© Bibliothèque et Archives nationales du Québec, E21,S555,SS1,SSS23,PP.6D.

Figure 4 :

Gaspésie – Percé (La route d'Irlande vers le début du XXe siècle),

© Bibliothèque et Archives nationales du Québec, CP 1238.

Figure 5 :

Rocher Percé, QC / William Notman & Son – [vers 1898],

© Musée McCord, VIEW-2859.

Figure 6 :

Percé, QC / William Notman & Son – [vers 1900],

© Musée McCord, VIEW-3972.

Figure 7 :

Édifice Le chafaud,

© Parc national de l'Île-Bonaventure-et-du-Rocher-Percé.

Figure 8 :

Vue de Percé,

© Pierre Lahoud 2004.

Figure 9 :

Vue du cap Barré,

Sylvain Lizotte 2015, © Ministère de la Culture et des Communications.

Figure 10 :

Le paysage de Percé vu du mont Sainte-Anne. Au premier plan, la formation géologique rougeâtre de Bonaventure,

Guy Mongrain 2006, © Ministère de la Culture et des Communications.

Figure 11 :

Vue de l'anse du Nord,

Sylvain Lizotte 2015, © Ministère de la Culture et des Communications.

Figure 12 :

Flanc boisé,

Sylvain Lizotte 2015, © Ministère de la Culture et des Communications.

Figure 13 :

Île Bonaventure,

Marie-Josée Deschênes 2010, © Ministère de la Culture et des Communications.

Figure 14 :

Vue du rocher Percé,

Sylvain Lizotte 2015, © Ministère de la Culture et des Communications.

Figure 15 :

Cadre naturel,

Guy Mongrain 2016, © Ministère de la Culture et des Communications.

Figure 16 :

Vue du sentier du mont Sainte-Anne sur l'église de Saint-Michel-de-Percé, le mont Joli et le rocher Percé,

Marie-Josée Deschênes 2010, © Ministère de la Culture et des Communications.

Figure 17 :

Vue à partir de la route 132,

Marie-Josée Deschênes 2010, © Ministère de la Culture et des Communications.

Figure 18 :

Vue à partir du mont Joli,

Sylvain Lizotte 2015, © Ministère de la Culture et des Communications.

Figure 19 :

Vue du cap Blanc,

Marie-Josée Deschênes 2010, © Ministère de la Culture et des Communications.

Figure 20 :

Vue de l'île Bonaventure,

Sylvain Lizotte 2015, © Ministère de la Culture et des Communications.

Figure 21 :

Vue du cap Canon,

Sylvain Lizotte 2015, © Ministère de la Culture et des Communications.

Figure 22 :

Qualités visuelles,

Guy Mongrain 2016, © Ministère de la Culture et des Communications.

Figure 23 :

Unités de paysage,

Guy Mongrain 2016, © Ministère de la Culture et des Communications.

Figure 24 :

Vue du cap Blanc,

Marie-Josée Deschênes 2010, © Ministère de la Culture et des Communications.

Figure 25 :

Falaises de l'île Bonaventure,

Marie-Josée Deschênes 2010, © Ministère de la Culture et des Communications.

Figure 26 :

Vue du rocher Percé,

Marie-Josée Deschênes 2010, © Ministère de la Culture et des Communications.

Figure 27 :

Terrains non construits,

Marie-Josée Deschênes 2010, © Ministère de la Culture et des Communications.

Figure 28 :

Alignement d'arbres,

Sylvain Lizotte 2015, © Ministère de la Culture et des Communications.

Figure 29 :

Vue de l'ensemble paroissial,

Sylvain Lizotte 2015, © Ministère de la Culture et des Communications.

Figure 30 :

Vue du mont Joli,

Sylvain Lizotte 2015, © Ministère de la Culture et des Communications.

Figure 31 :

Mont Joli,

Marie-Josée Deschênes 2010, © Ministère de la Culture et des Communications.

Figure 32 :

Ensemble de la Charles Robin and Company,

Sylvain Lizotte 2015, © Ministère de la Culture et des Communications.

Figure 33 :

Montagnes en arrière-plan,

Marie-Josée Deschênes 2010, © Ministère de la Culture et des Communications.

Figure 34 :

Route des Failles,

Marie-Josée Deschênes 2010, © Ministère de la Culture et des Communications.

Figure 35 :

Ancien secteur agricole,

Marie-Josée Deschênes 2010, © Ministère de la Culture et des Communications.

Figure 36 :

Île Bonaventure,

Marie-Josée Deschênes 2010, © Ministère de la Culture et des Communications.

Figure 37 :

Vue des montagnes,

Sylvain Lizotte 2015, © Ministère de la Culture et des Communications.

Figure 38 :

Routes des Failles,

Marie-Josée Deschênes 2010, © Ministère de la Culture et des Communications.

Figure 39 :

Réseau viaire et système parcellaire,

Guy Mongrain 2016, © Ministère de la Culture et des Communications.

Figure 40 :

Patrimoine archéologique,

Guy Mongrain 2016, © Ministère de la Culture et des Communications.

Figure 41 :

Maison Le Bouthillier,

© Parc national de l'Île-Bonaventure-et-du-Rocher-Percé.

BIBLIOGRAPHIE

AMPHIBIA-NATURE. Synthèse des connaissances des massifs du mont Sainte-Anne et du mont Blanc de l'arrondissement naturel de Percé, Percé, 2012.

BERGERON, Claude. Protection et mise en valeur du patrimoine de l'arrondissement naturel de Percé, Québec, Bergeron Gagnon, 1991, 4 vol.

BISAILLON, Véronique. « Défense nouveau genre », *Continuité*, n° 117, été 2008, p. 39-41.

BOUCHER, Benoît et Jean-Louis LEBREUX. Arrondissement naturel de Percé : circuit patrimonial-architecture, Ville de Percé, 18 p.

CASTONGUAY, André. *Percé, arrondissement naturel*, Rimouski, Ministère des Affaires culturelles, Bureau régional de l'Est-du-Québec, 1973.

CAZELAIS, Normand. « Une présence contre nature? », *Continuité*, n° 117, été 2008, p. 32-36.

CLARKE, John Mason. *L'Île Percée, the finial of the St. Lawrence, or, Gaspé flanderies: being a blend of reveries and realities, of history and science; of description and narrative; as also a signpost to the traveler*, New Haven, Yale University Press, 1923, 203 p.

CLARKE, John Mason. *Memoir 9. Early Devonian History of New York and Eastern North America*, Albany, New York State Museum and New York State Education Department, 1908.

COMMISSION DES BIENS CULTURELS DU QUÉBEC. *Étude de caractérisation de l'arrondissement naturel de Percé*, Québec, Commission des biens culturels du Québec, 2006, 74 p.

CYR, Louise. Étude de trois bâtiments situés dans le village de Percé soit le Centre d'art, le Pirate, le Bell House, complétée par une recherche iconographique sur d'autres bâtiments de Percé, Gaspé, Ministère des Affaires culturelles, 1984.

DESCHÊNES, Marie-Josée. *Caractérisation de l'arrondissement naturel de Percé*, Québec, Ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine, 2010.

DESJARDINS, Marc. *Bibliographie de la Gaspésie*, Québec, Institut québécois de recherche sur la culture, 1987, 436 p.

DESJARDINS, Marc. « Croquis gaspésien », *Continuité*, n° 47, printemps 1990, p. 16-22.

DESJARDINS, Marc et coll. *Histoire de la Gaspésie*, Sainte-Foy, Institut québécois de recherche sur la culture, 1999, 795 p.

DESMARAIS, Constance. *La Gaspésie et le Bas Saint-Laurent*, Italie, guide touristique distribué par J. C. Ricard, imprimé par KINA, 1980.

DOUCET, Laval. « Pour concrétiser l'utopie », *Continuité*, n° 113, été 2007, p. 26-28.

FALLU, Jean-Marie. « Bâtir à la gaspésienne », *Continuité*, n° 113, été 2007, p. 20-24.

FALLU, Jean-Marie. « Des Jersiais sur les côtes », *Continuité*, n° 111, hiver 2007, p. 44-46.

FALLU, Jean-Marie. *La Gaspésie*, Québec, Éditions GID, 2004, 557 p.

GAGNON, Pascale et Mario MIMEAULT. *Gaspésie : deux époques, deux visages*, Gaspé, Musée de la Gaspésie, 1993.

GAUMOND, Marcel. *La ville de Percé : une proposition de zonage intégré*, thèse de maîtrise en aménagement du territoire et développement régional, Université Laval, 1986.

- GIROUX, Pierre. Expertise archéologique sur le site Charles-Robin à Percé lors des travaux d'aménagement paysager et d'agrandissement du stationnement, 2000.
- GIROUX, Pierre. *Expertise archéologique sur l'île Bonaventure*, Québec, Société des établissements de plein air du Québec, 2001.
- GROUPE OGD. *Études préalables à la construction d'un parc récréotouristique*, Société de développement économique de Percé, 2008.
- HURTUBISE, Luc et ETHNOTECH. *Percé, préservation du milieu naturel*, Ville de Percé, 1985, 40 p.
- HURTUBISE, Luc et ETHNOTECH. *Ville de Percé, arrondissement naturel : étude d'urbanisme et patrimoniale*, Québec, 1984.
- LAFRAMBOISE, Yves. *Circuits pittoresques du Québec : paysage, architecture, histoire*, Montréal, Éditions de l'Homme, 2007, 410 p.
- LANDRY, Marie-Thérèse et Martin MIMEAULT. *Gaspésie : terre d'origines*, Gaspésie, Conseil de la culture de la Gaspésie, 2002, 24 p.
- LANGLOIS, Jacques. *Recueil de documents sur Percé – 1534-1763*, Québec, 1973.
- LAPOINTE, Gilles et Raymond MONTPETIT. *Paul-Émile Borduas, photographe : un regard sur Percé, été 1938*, Saint-Laurent, Fides avec la collaboration de la Bibliothèque nationale du Québec, 1998, 127 p.
- LAROCHELLE, Pierre. « Pour maintenir l'identité des paysages culturels », *Continuité*, n° 100, printemps 2004, p. 24-25.
- LEBREUX, Jean-Louis. *Patrimoine architectural : arrondissement naturel de Percé*, Ville de Percé, 1997, 46 p.
- LEPAGE, André. *Le site historique du Banc-de-Paspébiac*, Sainte-Foy, Publications du Québec, 1997, 36 p.
- MARTIN, Paul-Louis et Gilles ROUSSEAU. *La Gaspésie de Miguasha à Percé : itinéraire culturel*, Montréal, Librairie Beauchemin / Québec, Éditeur officiel du Québec, 1978, 236 p.
- McGERRIGLE, Harold William. *L'histoire géologique de la région de Percé*, Québec, Ministère des Richesses naturelles, Direction générale des mines, Services géologiques, 1968.
- MÉLANÇON, Claude. *Percé et les oiseaux de l'Île Bonaventure*, Montréal, Éditions du Jour, 1963, 94 p.
- MIMEAULT, Mario. *L'archéologie à la découverte du passé gaspésien*, Gaspé, Société historique de la Gaspésie, [1991?], 92 p.
- MINISTÈRE DES AFFAIRES CULTURELLES. *Percé, arrondissement naturel (rapports 0 à 6)*, Rimouski, Ministère des Affaires culturelles, 1973.
- MORIN, Euchariste. « Arrondissement naturel de Percé », *Les chemins de la mémoire. Monuments et sites historiques du Québec. Tome I*, Québec, Publications du Québec, 1990, p. 518-521.
- PATRI-ARCH. *Inventaire du patrimoine bâti. Arrondissement naturel de Percé*, Ville de Percé, 2005 (mis à jour en 2008).

PLOURDE, Rémi et Chantal SOUCY. *L'Île Bonaventure : une histoire au pays de la pêche*, Québec, Ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche, 1990.

PROULX, André. Évaluation du potentiel archéologique de l'île Bonaventure, 6GE et 7GE, 1980.

PYE, Thomas. *Images de la Gaspésie au dix-neuvième siècle* (Traduction de *Canadian Scenery: District of Gaspé* par Jean Laliberté et André Lepage), Québec, Presses Coméditex, 1980, 89 p.

MINISTÈRE DU LOISIR, DE LA CHASSE ET DE LA PÊCHE. *Le Parc de l'Île-Bonaventure-et-du-Rocher-Percé où il fait bon courir le marigot*, Québec, Ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche, 1985, 39 p.

RASTOUL, Pierre et Alain ROSS. *La Gaspésie de Grosses-Roches à Gaspé : itinéraire culturel*, Montréal, Librairie Beauchemin / Québec, Éditeur officiel du Québec, 1978, 239 p.

ROY, Charles-Eugène. *Percé et Gaspésie*, Québec, 1950, 48 p.

ROY, Charles-Eugène. *Percé : sa nature, son histoire*, Percé, 1947.

SAMUEL-LEDUC, Maïté. « Survivants à protéger », *Continuité*, n° 113, été 2007, p. 30-32.

SOUCY, Chantal. *Parc de l'Île-Bonaventure-et-du-Rocher-Percé : concept d'interprétation*, Québec, Société des établissements de plein air du Québec (Sépaq), 2000.

TRÉPANIÉ, Paul. « Une histoire dans un parc », *Continuité*, n° 47, printemps 1990, p. 32-33.

VILLE DE PERCÉ. Guide d'interventions physiques
(1 – Toitures traditionnelles, 2 – Revêtements traditionnels,
3 – Portes et fenêtres traditionnelles, 4 – Galeries traditionnelles), Ville de Percé.



Culture
et Communications

Québec

